

**CONSEIL COMMUNAL**  
**GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00**  
**Openbare zitting van woensdag 21 januari 2015 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

La séance publique est ouverte.  
De openbare zitting is open.

**#012/21.01.2015/A/0001#**

**Audition disciplinaire.**

**Disciplinair verhoor.**

---

**M. le Président :**

Nous en sommes au point un.

Vous savez qu'une audition disciplinaire était prévue. La personne ne s'est pas présentée. Nous en prenons acte et une délibération sera faite dans ce cadre, telle que cela est prévu. Elle sera reconvoquée pour le prochain conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Vous avez dit qu'on allait revenir avec ce point au prochain conseil ?

**M. le Président :**

Oui, on va reconvoquer la personne pour une deuxième audition.

**M. Ikazban :**

Donc, peu importe qui est présent aujourd'hui ?

**M. le Président :**

Oui, tout à fait.

**M. Ikazban :**

Parce que normalement, il n'y a que les gens présents à l'audition qui peuvent participer au vote.

**M. le Président :**

À partir du moment où on rentre dans l'audition, à ce moment-là effectivement ne sont concernées que les personnes qui ont participé à l'audition. On ne peut pas rentrer en séance lorsqu'elle a commencé.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

## **Mme la Bourgmestre :**

Bonsoir, chers membres du conseil, je souhaite, au nom du collège, faire une communication par rapport à la situation que nous avons vécue, notamment avec les perquisitions et les arrestations qui ont été menées à Molenbeek-Saint-Jean. Depuis deux semaines, nous vivons une période particulièrement troublée, puisque nous avons eu, d'abord en France, les attentats terroristes contre le journal Charlie Hebdo, contre un magasin juif et cette semaine, nous avons eu la fusillade de Verviers, ainsi que les perquisitions à Molenbeek-Saint-Jean notamment et l'arrestation de plusieurs personnes. Nous pensons qu'il est important de vous informer sur les récentes perquisitions qui se sont déroulées à Molenbeek-Saint-Jean et qui évidemment ont suscité pas mal de questions, tant auprès des médias, que de notre population.

Je vais d'abord en venir aux faits. Dans le cadre du démantèlement d'un réseau terroristes de djihadistes, qui selon le Parquet fédéral se préparait à attaquer les forces de l'ordre, des perquisitions ont été réalisées dans plusieurs habitations sur le territoire de notre commune. Il y a eu six perquisitions entre le 15 janvier et le 20 janvier. Ces perquisitions ont abouti à plusieurs arrestations.

Zoals u weet, volgen deze operaties die snel en professioneel werden uitgevoerde door de speciale eenheden van de federale politie, de huiszoeking en het vuurgevecht die zich vorige donderdag in een woning in Verviers hebben voorgedaan en die tot 2 doden hebben geleid. Om evidente redenen van geheimhouding, was de politiezone Brussel-West niet op voorhand verwittigd over deze operaties. Het korpshoofd van de zone en ikzelf werden ingelicht op hetzelfde ogenblik van de operaties.

La zone de police a toutefois activement collaboré, notamment dans le cadre de ces perquisitions en assurant leur présence. En effet, je peux féliciter le travail de nos policiers, puisque dès qu'ils ont eu écho de ces perquisitions, ils sont venus sur place pour rassurer la population et pour lui dire qu'il s'agissait d'opérations de la police fédérale. Dans la soirée du jeudi, il y a eu des rumeurs qui ont été lancées, notamment sur les réseaux sociaux, comme quoi il y avait une émeute à Molenbeek-Saint-Jean. Je peux vous assurer que ce n'était absolument pas le cas et j'ai multiplié les interventions, notamment au niveau des médias, pour donner des informations correctes sur les perquisitions dont j'avais connaissance. Je voudrais préciser qu'il n'y a eu aucun incident par rapport à ces opérations. Mais suite à celles-ci, le niveau d'alerte pour la police a été relevé d'un cran, dès la soirée de jeudi, passant de deux à trois. Cela veut dire que les antennes de police dans notre zone sont aujourd'hui fermées au public et que ces dispositions sont d'application jusqu'au 23 janvier. On verra ensuite en fonction de l'évaluation qui sera faite de la situation. Seul le commissariat central de la rue du Facteur est accessible, comme certains ont pu le constater, avec une sécurité renforcée à l'entrée du bâtiment. Les patrouilles circulent à deux et de plus, les policiers, lorsqu'ils sont seuls, se promènent en civil pour ne pas se faire remarquer. Ces mesures exceptionnelles sont, comme je l'ai dit, d'application jusqu'au 23 janvier. Elles concernent essentiellement la police et n'ont pas d'incidence sur le quotidien de nos concitoyens.

Deze gebeurtenissen hebben onze gemeente al ettelijke dagen in de schijnwerpers van de media geplaatst. De mensen en de Molenbeekenaars in het bijzonder stellen zich ook vragen bij de fenomenen van het radicalisme en het jihadisme die overigens niet alleen op Molenbeek betrekking hebben. We hebben het in Frankrijk gezien, maar ook in ander Europese landen.

Alors au niveau de la commune, évidemment nous agissons sur plusieurs plans. Depuis trois ans, la zone de police compte une cellule radicalisme, je précise de tous les

radicalismes. Cette cellule travail pour récolter et concentrer les informations des acteurs de première ligne et les transmettre à l'échelon supérieur. Il y a véritablement un travail de collection d'informations qui sont transférées à la police fédérale et vous le savez, l'OCAM analyse la menace et la sécurité de l'État, établit des rapports administratifs au Gouvernement. Par ailleurs, depuis le mois d'octobre, Molenbeek-Saint-Jean a un Fonctionnaire qui est chargé de la lutte contre la radicalisation violente. Son travail consiste à réaliser une analyse de terrain des problématiques et à développer un plan d'action. Ainsi, il y a des contacts qui se font notamment avec les acteurs de terrain et nos enseignants. Nos enseignants, nos animateurs doivent aussi obtenir des conseils par rapport à l'attitude à adopter auprès des enfants et des parents. La fonction de cette personne est de former les acteurs de terrains qui sont susceptibles de rencontrer des personnes qui seraient en voie de radicalisation et d'intervenir dans la mesure de leurs possibilités. Ce Fonctionnaire peut également accompagner des familles qui sont inquiètes par rapport à la situation de leurs proches. Il y a donc également la volonté de retisser des liens pour arrêter justement ce processus de radicalisation, si on n'en a connaissance.

De plus, comme d'autres communes de la région, comme Schaerbeek, Anderlecht et la Ville de Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean a répondu à la proposition du Ministre-Président de la Région pour développer des politiques préventives. Comme vous le savez, depuis la sixième réforme de l'État, ces compétences en matière de coordination de la prévention et de la sécurité sont passées du Gouverneur au Ministre-Président. D'ailleurs, une réunion a eu lieu fin d'après-midi avec les Bourgmestres, les chefs de zone et le Ministre-Président. Il s'agit ici d'identifier les outils nécessaires pour lutter contre le radicalisme violent, comme je l'ai expliqué, les formations pour les éducateurs, professeurs, développer des projets pilotes. Je pourrai vous en dire plus ici quelques semaines, mais cette réunion était fort intéressante puisque c'était la première fois notamment que les Bourgmestres des communes plus concernées qui ont pu engager un agent de prévention contre le radicalisme se rencontraient et il y a eu véritablement un échange d'informations, notamment aussi avec les chefs de la police.

À côté de toute cette action, il y a la police qui fait son travail, elle l'a bien fait pour faire en sorte que la paix publique soit assurée sur le territoire de la commune. Il y a à côté de ce travail de sécurité, tout le travail de prévention et tout le travail social qui est mené par les services communaux, par le CPAS et par la CLES.

Dans le domaine de la prévention, la LES se penche sur la problématique des départs de jeunes depuis un certain temps déjà. D'ailleurs, il y a une matinée de travail qui avait été organisée au printemps dernier et donc, depuis l'arrivée de ce Fonctionnaire de prévention de la radicalisation, il y a de nombreuses réunions et réflexions qui sont en cours. Il y a également, comme ça avait été annoncé, la création d'une compétence du dialogue interculturel et donc, une série de projets, d'actions qui sont menées afin d'améliorer le vivre ensemble dans la commune. D'ailleurs, un programme est en cours de préparation et je dirais qu'il faut encore plus d'acuité aujourd'hui avec les événements que nous connaissons. Des réunions sont prévues dans les prochains jours, je pense qu'il est important que nous puissions avoir un échange, un échange concret par rapport à ces actions, par rapport à ces politiques de prévention, dans le cadre de notre conseil communal. Je pense qu'une section réunie sur ces sujets serait certainement tout à fait profitable, tout à fait intéressante dans les semaines qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous préciser. En forme de conclusion, on peut avoir une pensée particulière pour tous ces événements qui nous ont particulièrement choqués, heurtés, que ce soient les atteintes à l'intégrité des personnes, mais aussi à la liberté d'opinion, que ce soient à ses volontés de terroristes de vouloir directement atteindre nos forces de police. On ne peut évidemment résoudre la question de la radicalisation sans

s'attaquer aussi à des problèmes de fond. Ces problèmes de fond, on peut en énumérer certains, je pense que ça doit faire l'objet d'une discussion évidemment beaucoup plus large, beaucoup plus profonde et aussi d'information qui puisse être donnée sur cette question, notamment au niveau communal. La commune peut agir seule, elle doit nécessairement le faire en étroite collaboration avec la Région, avec les Communautés et le Fédéral. On doit s'attaquer à ces problèmes de fond, qui sont la précarité, qui sont un repli qui peut être considéré comme identitaire, qui sont la propagande sur les réseaux sociaux, qui sont les prédicateurs qui distillent la haine. Je cite quelques-uns de ces phénomènes, il y en a d'autres, je pense que c'est un travail immense, un travail colossal qui s'ajoute à tous nos engagements et qui, à notre sens aurait dû démarrer plus tôt. Et donc, à titre personnel, j'espère que ces événements vont créer ou vont susciter à tout le moins un électrochoc, que cet électrochoc sera salutaire puisque le défi du vivre ensemble est véritablement le défi de nos villes européennes. Ce vivre ensemble évidemment, on ne peut pas le décréter, il faut au contraire qu'il se construise, qu'il se construise dans le temps, au jour le jour et ce sera, je l'espère, notre travail partagé.

Je pense qu'il est intéressant que les différents chefs de groupe, s'ils le souhaitent, puissent intervenir, mais que nous n'entamions pas ce soir un débat de fond sur les causes, sur les remèdes. Je pense qu'il serait plus intéressant d'avoir les outils et que ces échanges se fassent entre nous à brève échéance. Voilà, c'était le message que je voulais vous transmettre ce soir.

Monsieur le Président, j'en ai terminé.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik had een interpellatie ingediend over het onderwerp, donc je ne répéterai pas mon interpellation, je remercie la Bourgmestre déjà pour une partie des éclaircissements et je salue aussi la proposition de faire une section réunie pour en débattre sur le fond. Je ne répéterai pas tout le contenu de mon interpellation que j'avais déposée. Quelques mots quand même cependant, évidemment le *sp.a* regrette et condamne sérieusement tous les faits qui se sont passés pendant les deux dernières semaines et témoigne ses condoléances tant par rapport aux personnes qui ont été victimes de ces attaques que pour les valeurs de notre société ouverte et tolérante qui ont aussi été attaquées par ces actes. C'est vrai que les forces de l'ordre belges ont bien réagi aux menaces qui étaient perçues et donc ça a peut-être évité le pire, espérons-le. Mais néanmoins, je veux ici aujourd'hui quand même évoquer les craintes qui sont les nôtres, d'une part par rapport au discours de sécurisation et de militarisation et d'autre part par rapport à l'image de notre commune et donc l'impact sur notre commune de ces actes.

Ten eerste, over het securitaire discours, ik heb een beetje schrik en een beetje een perceptie als we in de media van de laatste dagen kijken, dat het enkel nog gaat over veiligheid, veiligheid, veiligheid. Het leger moet ingeschakeld worden, er verschijnen politieagenten met mitraillettes op straat. We moeten eigenlijk allemaal bang zijn. Dat is een beetje de basistoon die we meekrijgen en men dreigt een beetje het omgekeerde te bereiken van wat men beoogt, namelijk in kaart brengen van onze eigen waarden die we met zijn allen moeten verdedigen, die van een open samenleving, van een tolerante samenleving. En ik denk juist dat doordat het algemene discours alleen maar gericht is op de veiligheid, dat men

juist de oorzaken van deze problemen dreigt niet aan te pakken, maar misschien zelfs nog versterken. En ik denk dat dit vooral de politiek moet inzetten voor het aanpakken van die oorzaken die aan de basis liggen van deze polarisatie, van deze verschrikkelijke daden. Laat het gaan over armoede, over uitsluiting, over discriminatie over indoctrinatie. Het debat moet over al die elementen gaan, en ik heb heel sterk de indruk dat men enkel blijft stilstaan bij dat heel gemakkelijk, maar misschien ook heel contraproductief securitair discours waar het leger als oplossing van alle problemen moet worden gezien. Ik betwijfel ten sterkste dat dit het geval is.

Ten tweede, wat betreft Molenbeek in het bijzonder, denk ik dat we moeten oppassen dat deze gebeurtenissen er niet toe leiden dat we het negatieve imago van Molenbeek nog gaan versterken. Of nog erger, dat we gaan komen tot een soort polarisatie binnen onze gemeente, waarbij bepaald bevolkingsgroepen zich gaan gestigmatiseerd voelen, waarbij er mensen tegen elkaar worden opgezet, waarbij er een soort tweedracht ontstaat, een soort « wij » en « zij » gevoel. Ik denk dat dat een absoluut gevaar is voor een gemeente die zo divers is als de onze, en dat we daar met zijn allen absoluut zeer waakzaam voor moeten zijn. En ik denk, Mevrouw de Burgemeester, dat u een heel belangrijke rol speelt in die twee facetten. Ik denk dat u als beeld van onze gemeente, als de vlag van Molenbeek, de meest zichtbare mandataris van deze gemeente, een heel belangrijke rol heeft in het aanpakken van deze twee problemen, enerzijds het aanpakken van de oorzaken van wat deze radicalisering mogelijk maakt, en ten tweede – en ik denk dat uw rol daarin nog belangrijker is – ervoor zorgen dat het imago van onze gemeente niet verder bezoedeld wordt en dat we naar buiten moeten komen als een eendrachtige gemeente, als een gemeente die deze daden veroordeelt, maar ook als een gemeente die tussen haar gemeenschappen bruggen bouwt, ze verenigt, samenhang vertoont. Ik denk dat u het beeld, het imago en het voorbeeld moet zijn over hoe men over de grenzen van verschillende culturen en achtergronden heen, ook in Molenbeek coherent en constructief kan blijven samenwerken. En ik hoop echt van harte dat u en wij met zijn allen erin slagen om ervoor te zorgen dat wat gebeurd is in Parijs en in België, zich niet herhaalt in Molenbeek.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Merci Madame la Bourgmestre pour vos mots. Alors effectivement, vous avez pu constater que le groupe socialiste n'a pas introduit ni d'interpellation, ni de question d'actualité, non pas par désintérêt, mais nous estimons que l'heure aujourd'hui est d'abord à l'unité et à la solidarité.

Les attentats perpétrés le 7 janvier dernier dans les locaux de Charlie Hebdo et le lendemain dans un hypermarché kasher à Paris ont provoqué un électrochoc émotionnel quasi unanime dans le monde entier. C'est normal, même si nous avons l'habitude que de telles épreuves touchent d'autres contrées, cette fois-ci, c'est l'Occident qui était visé et ça fait mal. Nous nous devons de condamner sans aucune réserve toutes les barbaries de ce genre. Il est inacceptable de s'opposer à la liberté d'expression en ôtant la vie, tout comme il est inacceptable de s'en prendre à des policiers qui sont à l'image de la population et dont le rôle consiste à nous protéger, tout comme il est inacceptable de s'attaquer à des citoyens juifs parce qu'ils sont juifs. Tout de suite, et sans crier garde, nous avons assisté à trois jours

de matraquage télévisuel concernant ces attentats, sur fond de multiples déclinaisons du nom islam, sans pédagogie éminemment utile, ni mise en perspective, de quoi alimenter la peur de l'autre, la peur du musulman, devenu l'ennemi public numéro un. Nous n'avions pas besoin de cela, Zemmour et ses amis avaient déjà bien chauffé la population en distillant la peur de l'islam. On a à peine le temps de souffler que l'on nous apprend que d'autres attentats auraient été déjoués, mais chez nous cette fois. La peur des musulmans s'est alors propagée comme une traînée de poudre, alimentée de manière irresponsable par les médias. En France, certains journalistes se sont lancés dans des chasses aux sorcières terribles, faisant fi de toute déontologie, l'émotion ayant pris le pas sur l'exercice d'une profession d'information. Chez nous, la tentation de suivre le même mouvement est réelle, et hélas très dangereuse, car cela envenime les relations humaines. Il suffisait d'ailleurs de se coltiner l'émission d'hier soir sur RTL-TVI pour s'en rendre compte.

J'ai entendu certains également lancer des accusations particulièrement injustes sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean, sa politique de prévention et de cohésion sociale, après les perquisitions et les arrestations qui s'y sont déroulées. Permettez-moi de vous dire qu'il y a un moment pour chaque chose, à l'heure actuelle, on a besoin de rassemblement et surtout pas de division. On attaque certaines populations, on en stigmatise d'autres, on pointe du doigt notre belle commune. Que l'on soit de la majorité ou de l'opposition, notre devoir est de défendre notre commune. Moi, je ne suis pas de la même formation politique que notre Bourgmestre, je ne suis pas d'accord avec la politique engagée par le gouvernement fédéral et je ne peux pas approuver la présence de militaires dans les rues au stade actuel. Mais l'heure est à la solidarité et à l'unité. De plus, on ne dispose pas de toutes les données sur les recruteurs, les recrutés, leurs financements. On sait juste que des jeunes tombent entre les griffes de gens mal intentionnés. Le moment du débat viendra très certainement en son temps et j'appelle de tous mes vœux qu'il ait lieu. Je suis d'ailleurs content d'entendre que le Bourgmestre emboîte directement le pas. Vous m'accorderez quand même qu'il y a néanmoins une contradiction flagrante entre le fait d'affirmer qu'il y a une infime minorité de jeunes gens radicalisés et le fait de chercher à remettre en cause les politiques liées à la jeunesse. C'est une malhonnêteté intellectuelle qui équivaut à insulter les travailleurs sociaux qui ont fait et continue de faire un boulot magnifique sur le terrain, malgré les difficultés. Je ne dis pas qu'une évaluation n'est pas nécessaire, mais je refuse de jeter le bébé avec l'eau du bain. Encore une fois, chaque chose en son temps.

En ces temps terriblement difficiles pour la cohésion sociale et le vivre ensemble, nous avons tous l'obligation de faire preuve de sagesse pour peser chacune de nos paroles, chacune de nos actions et ce afin d'apaiser les tensions et de diminuer la suspicion. L'ensemble du peuple belge a peur et au milieu de ce peuple, je sais que la communauté juive a peur et ce n'est pas normal. Je sais aussi que la communauté musulmane a peur également et ce n'est pas normal non plus. De nouveau, les juifs parlent de quitter le pays et pour la première fois de ma vie, j'entends également des musulmans envisager de quitter la Belgique, car les soupçons qui pèsent sur eux sont devenus trop lourds à porter. Une certaine presse voudrait mettre à dos ces deux communautés. Si on regarde dans le rétroviseur de l'histoire occidentale jusqu'à aujourd'hui, on remarquera bizarrement que la haine du juif s'est muée en haine du musulman, et tout aussi bizarrement, désormais, on oppose l'ennemi d'hier à l'ennemi d'aujourd'hui. C'est très malsain d'agir de la sorte, car cela contribue à alimenter les amalgames destructeurs pour l'image de soi. Il y a une vingtaine d'années, je me souviens, avec d'autres, d'avoir initié des rencontres entre juifs et musulmans ici même, dans cette commune. Ce type d'expérience s'était soldé, je m'en souviens, par des succès inespérés, et des échanges sans tabou sur des thématiques pourtant sensibles. Ce type d'échanges me semble plus que nécessaire en ces temps de repli sur soi, en ces moments où chacune des communautés regardent l'autre avec l'idée préconçue d'être détestée par elle. Je pense que des ponts doivent être absolument jetés entre elles, car d'autres forces plus obscures travaillent avec acharnement sur fond du conflit

israélo-palestinien pour saper la rencontre et l'amitié entre-elles. Il faut reconnaître que certains jeunes des quartiers vivent une terrible confusion dans leur esprit entre la politique israélienne et le fait d'être juif. Les excès de la politique israélienne en termes de racisme et de colonisation sans fin, qui échappent à toute condamnation internationale, alimentent une frustration qui se transforme en haine des juifs. S'ils connaissaient vraiment l'islam, ils sauraient que les musulmans sont judéophiles et que l'antisémitisme n'est pas islamique. La politique de prévention devrait être renforcée par rapport à cette question pour déconstruire avec la jeunesse cette frustration, mettre des mots sur les maux et permettre la rencontre avec l'objet de leur frustration.

On ne peut pas faire non plus l'économie d'une réflexion sur la politique internationale. Nous devons nous rendre compte que notre civilisation est en train de subir les conséquences d'une politique internationale où l'occident fourni gracieusement des armes et sème le chaos dans plusieurs régions du monde. Ce même chaos que l'on peut notamment retrouver en Syrie et en Irak, ainsi que l'instrumentalisation de la religion, sont utilisés par des recruteurs sans foi ni loi pour endoctriner les jeunes fragilisés et en manque de repères. Ils deviennent des proies idéales pour des vautours en mal de chair à canon. Je trouve d'ailleurs étonnant qu'en France par exemple, le Qatar investisse des millions dans les banlieues pour le social et le socioprofessionnel alors que normalement, c'est le rôle qui est dévolu à la force publique et à un pays. Mais à côté de cet enfer qui déchire les familles ici et détruit les jeunes là-bas, des gamins qui étaient incapables d'imaginer l'horreur de la guerre avant de s'y être aventuré, il y a un véritable espoir. Oui, il y a des jeunes qui partent, mais il y en a sûrement d'autres et peut-être plus nombreux qu'on ne croit qui voudraient revenir et qui voudraient sortir de cet engrenage et qui ont besoin de notre aide. Il y a aussi des jeunes qui sortent de ce radicalisme, un phénomène que j'assimilerais à une secte qui les prend en tenaille. Comme les sectes, il cible les plus fragilisés, ceux qui sont en perte de repères et de liens sociaux pour les modeler à leur sauce. Les parents vivent une immense culpabilité et un terrible désarroi, mais nous devons en tant que pouvoirs locaux, aussi nous interroger sur notre manque par rapport à ces jeunes. À force de stigmatiser quelqu'un, on ne l'est pas à se valoriser. Dès qu'un vautour tourne autour de lui, avec un regard à l'horizon, ce gamin voudra plaire à celui qui le montre de la main. Je pense que la solution réside quelque part justement dans ce regard bienveillant qui manque par moments à cette jeunesse.

Enfin, je voudrais à nouveau insister pour qu'après l'émotion, on se retrouve autour d'une véritable réflexion et autour d'un débat serein, car je fais partie de ceux, nous faisons partie de ceux qui pensent qu'au-delà des politiques sécuritaires et autoritaires, à court terme, la pratique d'une politique responsable cherchera toujours les raisons de l'injustice, mère de toutes les frustrations et de toutes les violences. Je réitère donc cette volonté exprimée tout à l'heure de vous convier à un tel échange. Je remercie la Bourgmestre d'avoir d'avance répondu favorablement et je dirais simplement qu'aujourd'hui, plus que jamais, le vivre ensemble a besoin de calme, de respect, de dignité et de solidarité.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

## **Dhr. Berckmans :**

Mijnheer de Voorzitter, beste collega's, ik denk dat wij allemaal gechoqueerd waren door de evenementen die zich in Parijs hebben voorgedaan. Deze onwaardige daden zijn unaniem te veroordelen en ik wil hier beginnen door deze mensen te gedenken die als slachtoffer gevallen zijn van die daden en ook sterkte toe te wensen aan hun familie en aanverwanten.

Niemand verdient om te sterven om iets wat hij heeft geschreven, wat hij heeft gezegd of iets te hebben getekend.

Ces événements tragiques ont eu un écho chez nous, ce qui a certainement accéléré certaines interventions menées par notre police fédérale qui a permis de déjouer, selon la police, des attentats en cours d'élaboration sur notre territoire. Ces opérations à différents endroits du pays et aussi dans notre commune, se sont soldées par la neutralisation à Verviers de deux individus lourdement armés et une dizaine de suspects ont été interpellés pour interrogatoire. Le GIC - GGB salue le professionnalisme dont ont fait preuve nos forces d'intervention. Nous saluons notre police locale pour sa maîtrise et sa gestion du maintien de l'ordre dans la zone de police pendant cette période très difficile qui peut être une origine de tensions, mais qui ne l'a pas été dans notre commune. Dans un climat pareil, ce n'est pas toujours facile ou évident de garder son calme et sa maîtrise.

Enfin, nous saluons le calme et le discours apaisant dont a fait preuve à chaque moment notre Bourgmestre, Françoise Schepmans. En tant que Bourgmestre de cette commune et responsable de la sécurité de notre commune, elle a fait preuve du sang-froid et de la retenue nécessaire. En un mot, Madame Schepmans, vous avez été à la hauteur de la situation !

Ces événements tragiques nous ont profondément bouleversés dans nos certitudes, dans nos aprioris et nos préjugés. L'émotion a submergé nos esprits et dans ces temps déjà bien assez trouble, ne pas avoir la vue claire peut-être dangereuse, et pour nos libertés et pour notre sécurité. Benjamin Franklin a dit : « un peuple qui est prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité, ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux ».

Heel wat almagamen zijn ook de oorzaak of het vervolg van deze verschrikkelijke evenementen. Ik ga daar hier en nu niet dieper op in. Nu is het belangrijk te onderstrepen dat de islam, zoals trouwens elke godsdienst of elke andere respectabele levensbeschouwing, niets te maken heeft met terrorisme. De moslims willen immers niet anders dan vreedzaam samenleven en bijdragen tot de welvaart van onze maatschappij. Maar jammer genoeg wordt islam en ook andere godsdiensten, elders en in het verleden, soms gebruikt als voorwendsel voor heel wat andere zaken.

L'émotion doit désormais laisser la place à la raison. Le danger du terrorisme islamiste existe bel et bien, mais que représente-t-il réellement ? Demandez à un enfant de cinq ans de vous représenter un terroriste, il vous dessinera vraisemblablement un barbu enturbanné, portant une mitraillette et un lance-roquette. Cela est le fruit de la réalité médiatique. Selon le rapport d'Interpol, le terrorisme islamiste représente seulement 2 % des actes terroristes perpétrés ou déjoués en Europe. 85 % d'entre eux sont liés à des mouvements séparatistes, 10 % sont liés à des mouvements d'extrême gauche et 3 % à des mouvements d'extrême droite, ce qui n'a pas empêché certains politiques de qualifier la menace islamiste comme la plus importante depuis Hitler. Populisme, quand tu nous tiens... Selon la réalité des chiffres, ce même enfant devrait représenter ce terroriste n'ont pas enturbanné, mais pourtant pas mal d'autres objets dangereux. Le terrorisme est un marché de désespoir que seule l'éducation et la justice peuvent assécher. On ne peut résolument

pas exclure les chômeurs et pratiquer des coupes sombres dans l'enseignement et la formation dans nos politiques sociales et dans la culture, et dire : nous sommes pour la paix. Pendant la deuxième guerre mondiale, le ministre britannique des finances avait suggéré à Winston Churchill de réduire le budget de la culture pour soutenir l'effort de guerre. Ce à quoi, Churchill a répliqué : « pourquoi alors faisons-nous cette guerre ». On ne peut résolument pas soutenir les groupes armés financièrement et militairement dans le monde, afin de déstabiliser des états qui nous dérangent dans nos petites affaires et dire : nous, nous sommes pour la paix. On ne peut résolument pas substituer l'internationale du bien-être des peuples à l'internationale de la misère et dire : nous, nous sommes pour la paix.

Beste collega's, de vrijheid van meningsuiting is een goed dat we belangrijk vinden. Het is één van de principes waarop onze democratie gebaseerd is, het is een fundamenteel recht en een fundamentele vrijheid die we willen bewaren tot elke prijs. Zij bewaart ons tegen de tirannie van de machtigen, en het is met dit doel dat deze vrijheid destijds is gecreëerd. Maar zoals elk recht moeten we er ook hier gebruik van maken met wijsheid en verantwoordelijkheidsgevoel.

Aujourd'hui, ce principe qui initialement nous permettait de critiquer le gouvernement en toute sécurité est dévoyé pour provoquer, insulter et blesser. Je peux l'accepter, nous, le GIC, nous pouvons l'accepter. Sur ce point, nous sommes d'accord avec Michel Houellebecq quand il dit que la liberté d'expression n'a pas vocation à préserver la cohésion sociale et le vivre ensemble. Elle n'a rien à voir avec ces choses-là. Nous lui donnons raison sur ce point de vue, la cohésion sociale et le vivre ensemble présupposent le respect des convictions des autres, de ne point blesser, de ne point choquer, de ne point stigmatiser, à contrario d'une liberté d'expression débridée qui présuppose justement cela. La question est désormais quel type de société désirons nous, une société individualiste où chacun sera faussement libre de s'exprimer comme il l'entend, ou alors une société faussement tolérante et faussement solidaire. Il existe une troisième voie, celle que nous préconisons et dont nous tentons localement l'expérience à travers le GIC-GGB. Cela nécessite de remettre à plat nos certitudes qui ne sont finalement que des préjugés rassurants.

Onze maatschappij is gebouwd op historische clivages, et à Molenbeek-Saint-Jean, on sait ce que ça veut dire. Notre modèle constitutionnel en est le texte abouti et fondateur, mais comme tout texte basé sur des compromis, il a gardé en lui les germes de sa propre destruction. C'est ce texte écrit en 1831 qui garantit nos libertés individuelles, nos droits et nos devoirs, qui organise nos institutions et fait de nous une nation. Mais en 185 ans, la Belgique a fortement changé, non seulement institutionnellement mais aussi sociologiquement. Les libertés ont également progressé, les clivages se sont renforcés et mettent désormais en péril à tous points de vue l'existence même du modèle que la constitution est censée garantir. La Belgique n'est pas la seule à avoir changé durant cette période, le monde entier a changé. Qui furent les auteurs de ce texte, ce texte de la constitution originale ? C'était le clergé catholique et la bourgeoisie masculine francophone et laïque. Les autres n'en firent pas parties, c'est-à-dire les femmes qui n'avaient ni représentation, ni droit de vote à cette époque. Les travailleurs, les Flamands et les cultes qui ont été reconnus beaucoup plus tard, les minorités qui vivent désormais parmi nous. Pourtant, beaucoup refusent de voir l'inéluctable, notre modèle est un cancéreux en fin de vie et beaucoup s'obstinent à le maintenir sous perfusion, mais tant que nous resterons dans cet état de négation du réel, la crise politique, économique et sociale se prolongera avec le mourant. Il nous faut un nouveau cap et un nouveau contrat social, une nouvelle constitution, een nieuwe grondwet die rekening houdt met de realiteit van vandaag, maar ook met de uitdagingen van morgen.

Nous plaçons pour que les impératifs environnementaux, de protection de la santé publique et autre, y soient inscrits en toutes lettres, une constitution dans laquelle auront pris

part anciens et nouveaux belges, néerlandophones, germanophones et francophones, religieux et laïques, syndicats et patrons, hommes et femmes, tous sur un même pied d'égalité, tous avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, un modèle où tous peuvent se reconnaître, car tous auront participé à son élaboration et à son adaptation démocratique.

Pour en finir, je conclus que nous, le GIC-GGB, ce qui est important pour nous et ce qui compte, c'est qu'à Molenbeek-Saint-Jean et ailleurs aussi, mais on se limite à Molenbeek-Saint-Jean, nous sommes pour le vivre ensemble de toutes et de tous.

We danken u.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci de me donner la parole.

Je remercie Monsieur Berckmans pour son éloquence et son discours très détaillé. On a beaucoup appris. Je ne reviens pas sur les actions qui ont été entreprises dans notre commune, la police fait bien son travail et on lui fait confiance. Je voudrais dire que le mouvement islam s'associe aux douleurs des familles, des victimes, de toutes les victimes et je voudrais rappeler qu'un des policiers qui a été abattu est musulman. C'est aussi un musulman, et il a obtenu la naturalisation française suite à son acte, celui qui a permis de sauver des juifs dans l'hypermarché kasher. Il faut rappeler cela, car on a vite fait d'attribuer tout sur le dos d'une communauté.

Je n'avais pas préparé un discours d'une manière aussi détaillée que Monsieur Berckmans et les autres, mais je voudrais quand même dire que dans l'histoire, l'islam a apporté beaucoup à l'Europe. Il a apporté les mathématiques et les savoirs transversaux qui ont permis à l'Europe d'évoluer et de progresser. De nombreux musulmans sont morts dans les tranchées pour sauver, avec les alliés, l'Europe du nazisme. Il ne faut pas l'oublier. Les immigrés musulmans sont venus, ont construit et ont aidé en tout cas à la construction du pays dans lequel nous sommes et ont apporté leur effort, leur générosité et leur courage. Ces derniers temps, on les pointe du doigt et on en fait une communauté qu'on soupçonne. Ce n'est pas très positif par rapport à tout ce qu'ils ont apporté.

Nous sommes, comme toute autre idéologie ou d'autres religions, pour que ce soit porté par des gens qui la comprennent et qui sont de bons interlocuteurs parce que malheureusement, ce qui se passe, c'est que l'ignorance est énorme chez les gens en général. Et donc, ces idéologies, quelles qu'elles soient, ces religions sont utilisées par des groupes de personnes pour des intérêts personnels qui sont politiques et économiques. Ces événements auxquels on assiste, on pourrait dire à première vue que c'est par réaction épidermique, que c'est lié peut-être à des gens qui ont voulu se venger etc. Mais il faut voir tout ce qui se cache derrière. D'ailleurs, l'avenir nous le dira, l'objectif de ceux qui sont derrière.

Je constate que la cote de Monsieur le Président Hollande a monté de 10. Et que notre gouvernement qui était au départ contesté, nous est, suite à cet événement, aussi devenu sympathique. Ce sont des constatations, il faut analyser les choses. Je pense qu'il faudra avoir beaucoup de recul, nous sommes encore dans l'émotion. Il faut très

certainement revenir à la raison, l'islam c'est une idéologie extraordinaire, pour ceux qui la connaissent, c'est une religion de paix, qui a su faire progresser le monde et ça, ce sont les historiens qui nous le disent. Son prophète est un personnage extraordinaire, il est reconnu comme étant le plus grand personnage de l'histoire, il n'a jamais répondu par l'insulte, il a été attaqué durant sa vie, on a même intenté à sa vie plusieurs fois. A tout cela, il n'a jamais répondu que par le bon geste et la bonne parole. Il a été là pour donner un message pour l'humanité, c'est un message de paix qu'il a transmis. On introduit maintenant des politiques sécuritaires, c'est très bien, on a besoin de protection, mais je pense qu'il faut aller plus en profondeur, comme il a été dit, il faut aller vers des politiques éducatives, tendre la main vers l'autre et l'écouter. Il faut écouter les représentants et éviter ces amalgames et ses images qu'on construit et qu'on met dans la tête des gens. Le rôle des médias est très important et crucial et malheureusement, parce qu'on dit souvent que les musulmans ne se démarquent pas assez, qu'ils restent en silence, mais en réalité, les médias ne leur donnent pas la parole. Les médias ne donnent pas la parole aux gens de bien, ils ne leur donnent pas la parole, ils les censurent. Les médias sont comme ça, dès qu'il y a un événement, les médias sont là pour les soulever, pour donner une image noire de l'islam. Il faut voir qui est derrière ces médias, si on veut que les musulmans s'expriment, il faut que les journalistes qui travaillent au service de ces médias s'interrogent et évitent d'écrire le scénario à l'avance dans lequel ils font en sorte de satisfaire des objectifs personnels.

Monsieur le Président, d'autres ont parlé plus longtemps que moi, l'islam est concerné et donc je suis là simplement pour donner mon opinion, parce que nous sommes dans la libre expression, donc on peut s'exprimer. Malheureusement, je ne suis pas convaincu que cette libre expression réelle dans les faits, parce que je constate qu'après les mesures d'austérité qui mettent les gens dans la servitude, on est là avec des politiques sécuritaires qui réduisent leur liberté.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Merci Monsieur le Président.

En ces temps d'actualité difficile, j'ai envie de débiter mon intervention par la phrase du Ministre norvégien qui la citait après les attentats d'Oslo. Il a dit : « vous ne détruisez pas la démocratie et notre travail pour rendre le monde meilleur. Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, d'ouverture et de tolérance ». Bel idéal ! Mais difficile à atteindre, en effet, nous voyons émerger des durcissements de part et d'autre dans la population, dans les discours et dans les actions. Je parle de l'islamophobie, je parle aussi de certains qui malheureusement encouragent ou condamnent les caricatures, voire soutiennent les terroristes. Il y a de nombreux discours qui se cristallisent et qui polarisent les points de vue et qui rendent la cohésion sociale et le travail de terrain, le vivre ensemble peut-être encore plus difficile. Les acteurs politiques et la société civile doivent œuvrer pour développer des actions qui favorisent véritablement ce vivre ensemble. Les entités fédérées, les communes, l'État fédéral, mais aussi par exemple nos garants des valeurs et de nos libertés, je pense par exemple à la Ligue des Droits de l'Homme etc. Il ne faudrait pas qu'on tombe dans des dérives sécuritaires et trop liberticides et donc, il est nécessaire que tous,

nous travaillions ensemble pour que certes la population soit à juste titre protégée, mais aussi que nos valeurs soient à tout prix préservées.

Notre commune en tant que première autorité de proximité met en œuvre et doit continuer à mettre en œuvre ce dialogue interculturel, qui doit être permanent et pas se contenter d'actions ponctuelles visant par exemple les rencontres d'une soirée de religieux entre eux, mais véritablement construire des ponts structurels. J'ai aussi envie d'évoquer nos enfants qui sont confrontés à toutes ces images parfois sans explication, ces images de violence et parfois accompagnées de la violence des mots, de la violence des commentaires. Je ne sais pas si une action coordonnée au niveau des écoles communales a été menée, par exemple des minutes de silence, des outils pédagogiques pour expliquer l'inexplicable, mais je pense en tout cas qu'il est nécessaire de pouvoir dès le plus jeune âge œuvrer à cette émancipation citoyenne.

On le sait, la mixité sociale dans les écoles est encore à l'heure actuelle un doux rêve. En attendant, peut-être y avait-il moyen pour certains projets de travailler à ce que des enfants issus de milieux différents, puissent se rencontrer autour de projets pédagogiques, récréatifs, artistiques. Pour tous, il convient de réinterroger les politiques de prévention et de cohésion sociale. Nos jeunes aujourd'hui sont en manque de repères et certains vivent vers la radicalisation. On le sait, Molenbeek-Saint-Jean est une des communes les plus pauvres de Belgique, il y a plus de 50 % de chômage dans certains quartiers, et donc ces jeunes se retrouvent en manque d'idéal. Ils développent alors un idéal qui les pousse à avoir cette défiance à l'égard de nos institutions, des écoles, de la justice, des médias. Ils n'y croient plus et donc, plus que jamais, la commune notamment avec ses ASBL, bien sûr je pense à l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale, à toutes les associations indépendantes de la commune, à toutes les initiatives citoyennes, à tous nos acteurs et artistes, tous ceux qui ont envie de jeter des ponts, doivent plus que jamais s'unir pour bâtir la société que l'on chérit tant.

Merci beaucoup.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Nous avons toutes et tous été choqués par ces attentats en France. Nous avons toutes et tous été très interpellés par la situation en Belgique et particulièrement par l'image qu'a pu transmettre les médias et les réseaux sociaux sur notre commune et ses habitants. Dans cette période de crise identitaire, crise des valeurs, certains ont dit que le temps n'était pas à l'émotion, que le temps était à l'évaluation et ensuite à l'action. Nous pensons que tant les services de police que les services de prévention et surtout le monde de l'enseignement et les politiques doivent retrousser leurs manches et œuvrer au quotidien pour améliorer ce vivre ensemble, mais ce vivre ensemble n'est pas simplement un dialogue interculturel, il passe également par des leviers au niveau socio-économique. Et là, tous les niveaux de pouvoir sont concernés. Il va nous falloir prendre notre bâton de pèlerin en tant que politiques, ici en tant que mandataires locaux, aller dans la rue, parler aux jeunes, mais aussi leur expliquer que le politique peut et doit montrer l'exemple. Lors des vœux, je vous avais dit que je souhaitais une année de confiance et bien j'espère, nous espérons que cette confiance reviendra. Cette confiance à la fois dans le monde de l'enseignement par le travail des professeurs, ils ont tous les jours devant eux un auditoire et des jeunes qui se posent

énormément de questions et il faut pouvoir les aider à répondre. Il faut les aider à dissiper tout amalgame, éviter les raccourcis et bien toutes ces choses-là, nous pourrions par notre responsabilité politique y apporter des solutions. Je disais aussi que la confiance créée par un message positif et je pense que tant du côté des membres de l'opposition que de la majorité, ce message aujourd'hui est clair, nous avons confiance dans nos services de police, nous avons confiance en nos services de prévention, nous avons aussi confiance en la nouvelle génération, en ces jeunes qui veulent trouver leur foi, qui veulent s'en sortir et qui ont besoin parfois d'un petit conseil, d'une orientation.

Si nous avons demandé une évaluation des politiques de prévention et de sécurité, et bien aujourd'hui nous avons entendu de la part de Madame la Bourgmestre un engagement, celui d'organiser des sections réunies. Je pense, je vous l'ai dit au début de mon intervention, le temps n'est pas à l'émotion, mais il est venu le temps d'évaluer ce qu'on réalise pour passer ensuite à de meilleures actions, pour améliorer notre vivre ensemble et la vie des habitants.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

**M. Vandenhove :**

Je n'ai pas préparé de longs discours, mais j'ai plus envie aujourd'hui de parler avec mes tripes. Je vais parler en tant que chef de groupe *cdH* d'une part, mais aussi en tant que Molenbeekois de 54 ans, actif depuis 35 ans dans le social dans le quartier. Je suis très triste aujourd'hui, je suis franchement choqué, franchement j'ai été choqué par les images que j'ai vu ces 15 derniers jours. Je suis de cette génération soixante-huitarde qui avait comme valeur cette liberté d'opinion. On est plusieurs ici je crois de cette génération-là et donc on est plusieurs à pouvoir comprendre ce genre de choses, cette liberté d'opinion était quelque chose pour lequel on a beaucoup milité, on a beaucoup parlé, on a manifesté parfois. Ce sont des choses parfois qui sont fondamentales et tout cela, c'est de la liberté d'opinion, quelque chose d'extrêmement grave qui nous fait revenir en arrière de plusieurs décennies. Je crois qu'il ne faut pas retourner en arrière de cette manière-là, les gens qui sont morts à Paris, moi je me rappelle quand j'étais jeune, j'écrivais, je côtoyais, je n'étais pas toujours d'accord, mais bon en tous cas quand j'ai entendu les noms des personnes qui ont été assassinées, j'étais dans ma voiture et j'ai été extrêmement choqué. Je me suis dit non, ce n'est pas possible. Je me suis dit que ce n'était pas possible que ça arrive, c'était extrêmement choquant.

Mais il y a d'autres images aussi qui me choquent, il y a des choses que j'ai entendues qui me heurtent parce qu'on ne peut pas toucher la police, c'est quelque chose qu'on ne peut pas faire, je crois que les forces de l'ordre, c'est quelque chose de fondamental dans une société démocratique et on ne peut pas attaquer la police dans l'exercice de ses fonctions, ce sont des personnes qui sont essentielles pour le maintien de la démocratie, qu'il faut soutenir, qui font un travail difficile pour lequel il faut assurer toute la sécurité tout le soutien nécessaire. Mais je suis aussi choqué de voir l'armée dans la rue, je n'ai jamais connu ça. Ce n'est pas possible, pas chez nous, pas en Belgique. Ça ne peut pas se faire, il y a la police qui doit maintenir l'ordre et je crois qu'il faut faire plein de choses, mais pas mettre des mitraillettes et des militaires dans la rue.

Par rapport aux politiques de cohésion sociale, je l'ai dit en introduction, cela fait au moins 35 ans que je suis actif dans le quartier, au milieu de différentes populations et je peux vous affirmer que la toute grande majorité des gens sont dans le vivre ensemble et ont envie de s'entraider, de vivre en voisin, dans l'harmonie et ce n'est le fait que d'une extrême minorité qui reflète des idées nauséabondes et qu'il ne faut pas soutenir. Mais je sais aussi que cela fait 35 ans que je dis qu'il faut soutenir ces politiques et que ça fait 35 ans qu'on entend la même chose, des choses que j'ai entendues de tous mes collègues, c'est le manque de soutien de ce type de politique. On peut évaluer, je suis tout à fait d'accord, je crois que je suis un des premiers qui soutienne le plus possible les évaluations, mais il faut évaluer en fonction des moyens qu'on reçoit. Ce qui est possible, il est fait en fonction des moyens qu'on reçoit, en fonction du type de personnes qu'on a droit à engager, en fonction des formations qu'on a le droit de donner aux gens, en fonction de tellement de choses qui font que ces critères d'évaluation doivent être pondérés en fonction des moyens qui sont effectivement donnés, de pleins de travailleurs sociaux qui n'ont qu'une seule envie, c'est de progresser, de faire en sorte que la cohésion sociale et le vivre ensemble s'améliorent.

Je suis très heureux par contre d'avoir entendu ce que la Bourgmestre a dit, les sections réunies, le fait qu'il y ait une vraie discussion sur cette politique de cohésion sociale. Moi, je suis à 400 % derrière, ce sont des choses qui sont demandées depuis tellement longtemps, je crois qu'il faut absolument appuyer ce genre de choses et je suis content qu'au niveau du collège, on soutienne cela, qu'on appuie et qu'on aille de l'avant avec le soutien de l'opposition. Molenbeek-Saint-Jean est une belle commune, j'y vis, j'y suis né, mes parents y sont nés et je suis aussi très triste quand j'entends noircir Molenbeek-Saint-Jean. C'est une des plus belles communes de Belgique.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

On s'est retrouvé il y a quelques jours autour d'un rêve dans le café au coin de chez moi et ça faisait du bien de vivre ce moment tout tranquille, en diversité, comme presque un acte de résistance contre tout ce qui se passe, la peur, la division, la polarisation. Effectivement, les gens, je pense que tout le monde a été choqué, on sous-estime le nombre de gens et l'énorme majorité qui condamnent ces tueries. C'est dommage d'autant plus que suite à cela, la polarisation a fait revivre, renaître une opposition et faire cacher cette unité quelque part. Les gens ont peur et je pense que vivre avec une vie sans peur est un droit et c'est aussi un droit pour nous que pour les gens qui vivent ailleurs et qui ont peur aussi des bombes, de la guerre, des autres attentats. Dans ce sens-là, comme les gens avant moi l'ont déjà cité, on doit se poser des questions avec la Belgique de nos politiques intérieures et extérieures, parce qu'effectivement, il y a une lourde responsabilité qui découle de cette secte terroriste qui recrute nos jeunes, qui leur fait tourner la tête souvent en très peu de temps, qui fait briser les liens avec leur famille, qui les incite à prendre des armes. Mais alors, on doit se poser la question, quelles politiques renforcent cette secte et quelles politiques ne le font pas. Il faut se poser la question et oser se poser la question si c'est logique et conséquent qu'on dise aux gens de combattre ces gens-là et leur idéologie, alors qu'ailleurs pour les armes, on les soutient. On ne va plus pouvoir se cacher derrière cette hypocrisie, derrière ce double discours, parce qu'effectivement nos jeunes sont confus par ce double discours. C'est clair que c'est une première responsabilité, qu'il faut comprendre

d'où ça vient, on doit bien cibler, mais évidemment ces gens peuvent accueillir les jeunes, il y a un terreau fertile d'exclusion, de discrimination. Il y a une étude qui est sortie récemment qui dit qu'il y a un lien et une corrélation entre la discrimination à l'embauche et le nombre de jeunes qui sont partis en Syrie. Ce n'est pas un mécanisme automatique, mais voilà, il est là ce terreau fertile. Je voudrais vraiment savoir quel projet nous pouvons offrir aux jeunes, un projet d'avenir, un projet d'appartenance, un projet qui donne un sens dans la vie contre tous les jeunes qui se sentent inutiles est rejeté par cette société dont le capital humain n'est pas valorisé. Ils ne peuvent même pas participer au marché de l'emploi et quand ils font quelque chose de mauvais, ils n'ont même pas le droit d'être sanctionné par cette société. On parle de leur retirer leur carte d'identité et de les renvoyer. Je trouve que les gens qui font quelque chose de mal, alors ils ont le droit d'être considérés comme tout le monde et d'être jugés comme tout le monde. J'ai peur de ceux qui essaient d'en profiter et de semer le racisme, l'islamophobie, de tenir un discours de valeur qui exclut, qui parle de nos valeurs, alors que nos valeurs, elles n'étaient pas éternelles. Elles ont dû se construire, elles ont dû s'arracher. Nos valeurs, est-ce que ce sont les valeurs des deux guerres mondiales ? Nos valeurs, est-ce que ce sont les valeurs de la révolution française, celles qui ont été combattues et arrachées par des mouvements ouvriers, un siècle et demi après, presque ? Donc, je ne crois pas dans une société qui prône nos valeurs d'une façon essentialiste, que c'est dans notre sang et que tout le reste ne peut pas acquérir ces valeurs. J'ai peur de la récupération pour un discours sécuritaire, qu'ils déroulent leur agenda qu'ils avaient déjà bien avant, et qu'ils ne parlent pas de l'armée pour quelques jours ou pour quelques exceptions, mais qu'il faut s'habituer et que c'est pour rester. J'ai peur des gens qui veulent en fait refaire naître la gendarmerie, extraite à tous les contrôles de la Bourgmestre et du conseil communal et qui veulent en fait appeler l'armée pour ces raisons, mais que ça diminue notre contrôle à nous tous, en tant que conseiller communal sur ce qu'on veut que la police fasse. Dans ce sens-là, j'ai quelques questions, je ne sais pas si c'est le moment de les poser, sinon vous répondrez pendant les sections réunies. Sur les indications précises, bon, je sais qu'il y a des choses concrètes, mais on parle de choses précises qui étaient planifiées, je voudrais savoir quel mandat les policiers en mitrailleuse ont, est-ce que c'est limité à certains endroits, où ils peuvent se promener dans la rue comme ça. Est-ce qu'ils doivent intervenir face à certaines problématiques spécifiques qui sont liées aux attentats, est-ce qu'ils ont carte blanche pour intervenir sur tout événement trivial ? Est-ce qu'une dispute, des insultes, des problèmes du quotidien, et ce qu'ils doivent intervenir, est-ce qu'ils ont le mandat ou pas ? Je tiens à préciser, parce qu'il y a quelques semaines, on a dit que certains policiers ne connaissaient pas la réalité molenbeekoise, on n'a pas besoin de cow-boy, on n'a pas besoin de Rambos avec des mitraillettes. Et donc, finalement j'aimerais bien écouter, entendre quelles actions ont été prises ? Madame la Bourgmestre a déjà parlé de certains points, mais je pense qu'on a besoin de vraiment soutenir tous les acteurs de terrain. Ils sont fassent à de multiples questions et débats. Ils sont parfois démunis, c'est vraiment difficile, il faut vraiment louvoyer dans les discussions sur la liberté d'expression, double discours, ou sont les limites de la liberté d'expression, pour qui, pourquoi, ce n'est pas évident du tout. J'imagine qu'ils doivent louvoyer à travers plein de discussions sur ce qui est permis, qu'est-ce qui n'est pas permis dans l'islam, dans sa religion, dans sa morale, en tant qu'humain et donc je pense qu'on doit soutenir, vraiment creuser ces questions-là pour que les gens soient munis et puissent mener ces débats d'une façon fructueuse.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

### **M. Léonard :**

Oui, beaucoup de choses ont été dites, j'avais envie peut-être d'abord de commencer simplement par vous dire merci Madame la Bourgmestre, parce que ça fait quand même une semaine que vous êtes sur le front, si je puis dire ! Vous êtes en permanence sous le feu des médias et je pense que je suis loin d'être le seul à me dire que vous vous en êtes très bien tirée, parce que c'est un exercice difficile, parce que c'est toujours difficile de trouver le bon équilibre, à la fois de ne pas transiger sur le principe, sur la liberté d'expression, le respect dû aux personnes, ne pas cacher les problèmes qui seraient la chose la plus absurde à faire, mais en même temps, et c'était vraiment indispensable, d'arriver à prendre du recul, d'arriver à mettre les choses en perspective, d'arriver à arrêter les emballements. Ces derniers jours, on peut dire que d'une certaine manière, le monde entier a regardé Molenbeek-Saint-Jean, même si apparemment le monde entier ne savait pas exactement où mettre Molenbeek-Saint-Jean sur une carte. Mais c'était vraiment indispensable dans ces circonstances de rappeler à tout le monde que Molenbeek-Saint-Jean, c'est beaucoup plus que ce que l'actualité des médias ont donné, que c'est infiniment plus que ça. Ce n'est pas anecdotique ce que je dis là, parce que finalement la situation est simple, il y a un ennemi qui a une stratégie assez simple, c'est d'essayer de nous diviser, de nous dresser les uns contre les autres et c'est notre responsabilité collective, je pense, de faire preuve de la maturité nécessaire pour ne pas tomber dans le panneau. Mais quand je dis ça, je ne voudrais pas qu'on se paye de mots, ceux qui vivent en couple savent peut-être qu'effectivement vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile, ça demande un gros travail sur soi, il faut être capable de recul, de capacités d'autocritique, d'écoute, d'oubli de soi, il ne faut pas se réfugier dans les explications et les solutions toutes faites, il faut du courage pour dire les choses, mais aussi il faut être franc et c'est souvent le plus difficile, du courage pour entendre les choses désagréables parfois. C'est seulement à ces conditions-là qu'on peut parler d'un véritable dialogue et dans ces conditions, c'est toujours la même chose, pour avancer face aux difficultés, pour ne pas se désunir, quoi de mieux que de garder à l'esprit en permanence que tout ce que nous partageons et tout ce qui nous unit dépasse largement ce qui est susceptible de nous diviser. Donc ce sont des problèmes, vous l'avez dit vous-même, qui sont très complexes, qui dépassent largement par leur complexité les capacités de la seule commune, mais en même temps face à ces problèmes, la commune joue un rôle irremplaçable, un rôle de proximité, elle joue en fait le rôle qu'elle joue toujours, c'est-à-dire ce rôle de construire le vivre ensemble et ça, effectivement, personne ne pourra le faire mieux que la commune.

Donc, au nom du groupe MR, nous redisons toute la confiance que nous avons dans le collège pour mener cette action à bien, mais aussi nous apprécions la main tendue et cette organisation de sections réunies, ce qui veut dire que cette confiance dans la volonté de dialoguer et de contribuer, elle peut s'étendre à tous, majorité comme opposition.

### **M. le Président :**

Merci Monsieur Léonard.

Je voudrais remercier tous les intervenants pour leurs interventions, mais aussi pour la façon dont ils l'ont faite. L'incident est clos et nous reviendrons avec une proposition de date, je suppose que le collège nous fera savoir quand il organisera ces sections réunies.

Voilà, nous poursuivons notre conseil communal, j'ai reçu deux questions d'actualité. La première a été introduite par Madame Piquard. Madame Piquard, je suis désolé, mais à nouveau, je vais devoir vous dire qu'elle ne concerne pas le conseil communal, mais bien le CPAS et que donc, je vous demande de retourner vers les conseillers CPAS que vous avez au sein de votre groupe, pour leur poser les questions que vous avez concernant les

décisions prises dans l'organisation, dans la suppression de certains services à disposition des personnes, des allocataires etc.

Ensuite, nous avons reçu une deuxième question d'actualité qui vient de Monsieur Berckmans. Monsieur Berckmans, il est parti... Monsieur Berckmans, dépêchez-vous, venez vite pour asseoir à votre place, montrer que vous faites du sport !

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik was even naar buiten gegaan omdat ik niet verwacht had dat het zo snel ging gedaan zijn.

Ik heb dus een actualiteitsvraag ingediend naar aanleiding van de verklaring van gisteren in de media van 5 schepenen van de mobiliteit van 5 Brusselse gemeenten, onder wie de schepenen van de mobiliteit van Molenbeek. Via de media vernamen we gisteren dat de schepenen van mobiliteit van 5 Brusselse gemeenten met name Molenbeek, Berchem, Ganshoren, Koekelberg en Jette, concreet willen dat het Leopold II Tunnel doorgetrokken wordt van de Basiliek tot de oprit van de E40.

Voorafgaand wil ik opmerken dat het positief is dat er op het vlak van de mobiliteit eindelijk grensoverschrijdend wordt gedacht en gehandeld. Het is duidelijk – zonder er hier in detail op in te gaan – dat de gemeente dit niet alleen zou aankunnen en dat er overleg tussen de gemeenten nodig is. Vervolgens wens ik naar aanleiding van de verklaringen van de schepenen van mobiliteit, Jan Gypers, de volgende vragen te stellen: ten eerste, gaat het hier over een toevallig of alleenstaand dossier of gaat het over structureel overleg tussen de schepenen van die 5 gemeenten? Kan u dat eventueel wat toelichten?

Ten tweede, volgens de verklaring in het vermelde artikel in Brussel Nieuws van onze Molenbeekse schepenen, rijden er dagelijks 40.000 wagens over de Keizer Karellaan, waardoor die laan allang niet meer leefbaar is. Het is inderdaad zo dat die laan niet op het grondgebied van onze gemeente ligt, maar enerzijds komen er wagens vanuit Molenbeek ook op de Keizer Karellaan. Heeft u een idee hoeveel Molenbeekse wagens er zijn bij die 40.000 wagens?

Derde vraag: hebben de schepenen van mobiliteit van de 5 gemeenten een idee over de kostprijs van die eventuele ondertunneling? Over de tijdsperiode die nodig is om een dergelijke ondertunneling uit te voeren?

Vierde vraag: de verlenging van de metro tot in Berchem lijkt ook een interessante piste om iets te doen aan de problematiek van de mobiliteit en kan dus ook een positief effect hebben op de mobiliteit in Molenbeek en van de Molenbeekenaars.

De volgende vraag: bestaat er een kostenraming betreffende de vermelding van de metro? Zijn er gegevens over de eventuele duur van dergelijke werken?

En tenslotte: zijn er al ideeën over de verplaatsing van deze metro, bijvoorbeeld hoeveel haltes worden gepland over het grondgebied van molenbeek?

Ik dank u reeds voor uw antwoorden.

Je m'excuse envers les francophones, je n'ai pas eu le temps de faire la traduction.

**Dhr. De Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**Dhr. de Schepen Gypers :**

Dank u Mijnheer de voorzitter.

Over een mobiliteitsprobleem dat duidelijk over een problematiek over de grenzen heen gaat, werden verschillende vergaderingen georganiseerd tussen de schepenen van mobiliteit van de 5 gemeenten van het noordwesten van Brussel, die ook dezelfde politiezone vormen. Snel werd er duidelijk dat er niet voldoende informatie voorradig was om een eenduidig antwoord te kunnen geven aan de gestelde vragen door Mobiel Brussel, er was voornamelijk onduidelijkheid over het feit of de tunnel volledig of tijdelijk gesloten zou worden, en ook of de indeling van de tunnel in één deel of in twee delen is. Het is belangrijk om na te gaan, die één richting kan bewaard worden en hoe we die 40.000 wagens die Brussel binnenrijden kunnen afleiden. Bijgevolg werd de problematiek in zijn geheel besproken en het werd ook snel duidelijk dat als de tunnel moet afgesloten worden, er echt werk diende gemaakt te worden van het doortrekken van de metrolijn naar het station van Berchem. Het is niet aanvaardbaar dat de tunnel bijvoorbeeld 2 jaar gesloten wordt en dat er daarna voor de bewoners geen verbetering optreedt in de verkeersstoestand. In het geval dat er een metrotunnel komt, moet dit gecombineerd worden met de mobiliteitsvoorschriften om het doorgaand verkeer te onderscheiden van het lokaal verkeer. Op de Keizer Karellaan is dit slechts mogelijk door een verkeerstunnel aan te leggen tegelijkertijd met de metrotunnel. Dit geheel laat dan toe om een grote invalsperring aan te leggen aan de ingang van het gewest, dus in Berchem, zodat de pendelaars daar kunnen instappen op het openbaar vervoer.

Ik lees in de pers dat minister Smet ook voor voorstander is om de metrolijn door te trekken. Ik stel ook vast dat het gewest momenteel investeringsplannen maakt voor de komende jaren. Het is dan in dat daglicht dat wij aandacht vragen voor het grote mobiliteitsprobleem die op ons afkomen in het noordwesten van Brussel. En dat hierover in zijn globaliteit moet nagedacht worden. Daarom investeert men niet in leuke projecten in het zuiden van het Gewest, maar steekt men middelen in de leefbaarheid van onze stad.

Wij willen een mobiliteitsprobleem op tafel leggen en zeker meewerken als terreindeskundigen. Andere grote steden zijn ons voorgegaan en hebben beslissingen genomen. Zo hebben ze het verkeer in de steden betalend gemaakt. In tegenstelling met ons Gewest, hebben deze steden de mogelijkheid om uit te breiden. Wij kunnen ons spiegelen aan Manhattan, dat ook niet buiten zijn grenzen kan. Daarom zijn er verschillende beslissingen nodig en ik wil antwoorden dat er afspraken tussen de gemeentes en het Gewest nodig zijn.

Natuurlijk heeft al wat er op de Keizer Karellaan gebeurt, invloed op Molenbeek. Denk maar aan het afleiden van het verkeer op de Ninoofsesteenweg, dat nu al een nachtmerrie is voor veel van onze bewoners. De boodschap die wij willen uitdragen is dat wij akkoorden kunnen sluiten en de verantwoordelijkheid nemen, op voorwaarde dat de situatie op onze gemeenten leefbaar zullen blijven, dat onze bewoners voldoende en snel geïnformeerd zullen worden over de stand van zaken, en hoe moeilijk het ook is, dan kan men zich organiseren.

Daarom, beste collega's, is het nodig om de zaken scherp te stellen, opdat een globale aanpak de enige goede is en wij hieraan moeten meewerken.

Ik heb een globaal antwoord gegeven, over de specifieke vragen, bijvoorbeeld de prijs en zo, is er nog altijd niets voorradig.

**Dhr. De Voorzitter :**

Dank u Mijnheer de Schepen.

L'incident est clos et nous passons au point numéro deux.

**#012/21.01.2015/A/0002#**

**Instruction publique - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Académie de Dessin et des Arts Visuels.**

**Openbaar onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - « Académie de Dessin et des Arts visuels de Molenbeek-Saint-Jean » - Oproep tot kandidatuurstelling voor de toelating tot de stage van directeursfunctie van de « Académie de Dessin et des Arts Visuels ».**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*41 votants : 41 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*41 stemmers : 41 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0003#**

**Convention de collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et la société anonyme Brussels Event Brewery, « BEB » - Approbation de la convention de collaboration.**

**Samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de n.v. Brussels Event Brewery, « BEB » - Bekrachtiging van de samenwerkingsovereenkomst.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Dus ik heb een vraag, ik heb dat al lang gehaald in de vergadering van de verenigde secties ook, donc j'ai évoqué cette question aussi durant les sections réunies. C'est important pour les habitants, j'aimerais savoir quelle est la valeur de cet avis du conseil communal ?

**Dhr. De Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Ik wou gewoon vragen, ik denk dat in het protocol zelf staat, maar ik wou weten in welke dat er met de buurtbewoners in dezelfde projecten in dezelfde kaders een evaluatie wordt geprogrammeerd en geformaliseerd?

**Dhr. De Voorzitter :**

Dank u Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Ce n'est pas une question que je vais poser, c'est plutôt une remarque. J'ai assisté à la section réunie, on nous a expliqué de manière tout à fait convenable, on nous propose ce soir comme convention, d'ailleurs je félicite le travail des services, parce que ça a été un long et pénible travail, surtout quand il faut négocier avec des gens qui ont comme premier objectif de faire de l'argent, ce n'est jamais facile. Mais néanmoins, au moment où il a été décidé de commencer le processus de discussion pour aboutir à cette convention, qui a comme objectif justement d'éviter, d'enrayer, voire de supprimer toutes les nuisances des riverains, la situation a beaucoup évolué là-bas et ce qui m'inquiète un peu, c'est que déjà au départ, cette convention n'est pas du tout contraignante, mais la nature des activités sur place change et se modifie avec le temps. Aujourd'hui, dans la convention, on parle beaucoup de tout ce qui est événementiel, grands événements, style Miss Belgique, 20<sup>e</sup> anniversaire d'une grosse organisation, mais on exclut les mariages. Je n'ai rien contre les mariages, les mariages créent moins de nuisances à cet endroit-là que les grosses festivités, mais néanmoins l'activité est en train de changer, la place de la location pour mariages augmente, alors qu'avant il n'y avait pas du tout de mariage, aujourd'hui c'est 10, 20, 30, 40, voir 50 %, peut-être un jour qu'on arrivera à 100 %. Donc cette convention risque vraiment d'être caduque. C'est doublement inquiétant, parce qu'après, vous n'aurez plus le même outil et puis finalement ce seront des services qui auront travaillé pour rien à cause de ces changements d'activité.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Donc ce projet de convention vous a déjà été présenté à l'occasion des sections réunies qui se sont tenues ce lundi, pour justement répondre notamment à toutes les interrogations d'ordre juridique, la mise en œuvre de cette convention. Et donc, vous savez que c'est à la suite de la programmation au sein du BEB, d'une série d'événements à caractère public, que cette proposition de convention a été proposée parce que le BEB a créé depuis un certain nombre d'années des nuisances pour le quartier, des nuisances pour les riverains et donc déjà en 2013 et en 2014, il y avait deux arrêtés de police qui ont été pris à l'encontre du BEB, un premier arrêté de police pour justement leur demander de prendre des mesures notamment par rapport à la sonorisation qui faisait qu'il y avait trop de bruits dégagés par les activités, il y avait également la demande d'une mise en place d'une équipe

de sécurité à l'entrée de l'établissement et également d'informations faites aux participants quant au respect du quartier. Ces mesures n'ont malheureusement pas été suffisantes et donc ensuite en 2014, il a fallu prendre un arrêté qui limitait les activités du BEB jusqu'à une certaine heure et qui les limitaient également à 500 personnes. Il y a eu des concertations qui se sont faites avec les habitants du quartier, des habitants qui sont venus vers la commune pour dire que le BEB avait un comportement dénué de respect par rapport à la vie de quartier et donc il fallait nécessairement prendre des mesures. Alors nous avons accru la présence policière par rapport à ces activités, nous avons à chaque fois rappelé au BEB qu'il devait prendre ses responsabilités, pas seulement dans les salles d'événements, mais aussi pour le quartier. À la suite de ces arrêtés de police, surtout du dernier qui les a obligés à ne pas avoir d'activités importantes pendant plusieurs mois, il y a eu de la part du BEB une attitude plus positive que celle qu'ils avaient adoptée pendant des années, où là il y avait une indifférence par rapport à la commune et à ses habitants, et donc la commune a pris l'initiative de cette convention. Nous n'avons pas pris cette initiative à l'égard des événements festifs qui ont un caractère plus privé et vous aviez évoqué les mariages qui sont une nouvelle activité qui se développe au sein du BEB et qui peuvent provoquer également des désagréments pour les riverains. Nous n'avons pas encore eu de plaintes importantes par rapport à l'organisation de ces mariages, mais nous restons évidemment vigilants pour que ces activités soient également encadrées par les responsables et, s'il y a lieu, nous prendrons également les mesures nécessaires.

En ce qui concerne la question de cette déclaration d'activité, c'est la voie que nous avons choisie parce que les autorisations de la commune n'existent que pour les événements qui se passent dans l'espace public. Nous pouvons empêcher ces autorisations si on considère qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité et à la paix publique. Mais en ce qui concerne des événements y sont programmés dans des lieux privés et fermés, cette autorisation préalable n'existe pas. Elle n'existe à notre connaissance pour aucun lieu de grandes manifestations sur le territoire de la région bruxelloise et dans les différentes communes. Nous avons proposé cette procédure d'information, qui est une procédure qui vise à équilibrer les interventions publiques par rapport aux libertés, aux libertés d'activités notamment d'organisation de manifestations. Nous avons, via cette convention, voulu privilégier la collaboration avec le BEB, il s'agit d'une procédure d'avis des autorités communales qui évidemment fera l'objet d'une évaluation. Nous pourrions ainsi tester la bonne volonté des responsables du BEB de vouloir véritablement collaborer avec la commune et on vous a présenté les obligations auxquelles le BEB s'engage par rapport à l'organisation de ces manifestations, puisqu'ils doivent quand même déclarer les événements dix semaines à l'avance, via des formulaires et qui doivent recevoir un avis positif ou négatif de la part de la police sur les risques de nuisances que peuvent engendrer leurs événements.

Alors comme je l'ai dit, cet avis n'est pas contraignant, mais il met l'exploitant face à ses responsabilités, si des nuisances proviennent justement de l'établissement où se déroulent ces manifestations ou s'il y a des nuisances également dans le quartier. Et donc, des mesures de police administrative pourront en découler si on constate que le BEB ne respecte pas ses engagements. Il est également prévu que c'est une convention qui doit se renouveler chaque année, parce que justement un des objectifs, c'est de pouvoir faire le point et de pouvoir aussi adapter cette convention aux évolutions de la situation. Et donc, je pense que cette convention est importante dans le cadre du quartier, dans le cadre des activités du BEB, puisqu'elle permet aussi à la commune de rappeler ses compétences et son pouvoir de police. Je pense qu'elle met véritablement en exergue notre volonté de pouvoir coexister, de pouvoir faire coexister des activités diversifiées, puisque le BEB organise des activités qui s'adressent à des publics qui peuvent être différents. Mais comme vous l'avez souligné, si la plupart de ces activités ont évidemment un caractère commercial, la quiétude et la tranquillité de ce quartier sont aussi des éléments à prendre en compte.

Par rapport à la question de la nécessité de passer par le conseil communal, en effet toute convention qui engage la commune doit être présentée au conseil communal pour pouvoir permettre à nos services de s'engager, pour pouvoir suivre les procédures telles qu'elles sont définies par le billet de ces conventions.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*41 votants : 41 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*41 stemmers : 41 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0004#**

**Sanctions administratives communales – Règlement Général de Police de la commune de Molenbeek-Saint-Jean du 3 avril 2014 – Conclusion d'un protocole d'accord avec le Parquet de Bruxelles relatif aux infractions de roulage au sens de l'article 3,3° de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales – Ratification.**

**Gemeentelijke administratieve sancties – Algemeen Politierglement van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek van 3 april 2014 – sluiten van een protocolakkoord met het Parket van Brussel betreffende de verkeersinbreuken krachtens artikel 3, 3° van de wet van 24 juni 2013 betreffende de gemeentelijke administratieve sancties – Bekrachtiging.**

---

**Dhr. de Voorzitter :**

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mijn vraag is de volgende, als ik het goed begrepen heb, is deze conventie al in werking getreden. Donc cette convention est déjà entrée en vigueur, si j'ai bien compris. Nous, le GIC, on n'a pas de problème avec la convention. De enige kwestie is de publiciteit erover. Dus daarmee bedoel ik wordt voldoende informatie gegeven zodat alle inwoners en eventuele bezoekers van Molenbeek op de hoogte zijn? Donc la question est : est-ce qu'il y a assez de publicité qui a été faite pour que tous les habitants et aussi évidemment les visiteurs qui viennent à Molenbeek-Saint-Jean soient au courant de cette réglementation ? On a appris qu'il y a quelque chose en préparation, je pense au niveau de la zone de police et donc la question est de savoir ici, est-ce que la commune va faire aussi quelque chose au niveau de l'information ?

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Avec le PTB évidemment, se stationner là où il ne faut pas, on ne soutient pas. Je voudrais en fait poser quelques questions. La motivation de sanctionner ce genre d'infractions via des SAC et entre autres de désengorger la justice où les organes qui avant traitaient cela. Et donc, je voudrais demander est-ce que les services communaux sont disposés à pouvoir répondre aux recours possibles, d'abord les SAC limitent déjà les droits de recours et je voudrais utiliser un exemple d'un ami à moi, qui je pense est depuis des mois en train d'échanger des lettres sur base du fait qu'il s'est fait coller une sanction ou une amende suite au fait qu'il s'est garé devant son propre garage et qu'on lui a collé une amende parce que soi-disant, il ne pouvait pas se garer là. Ce n'est pas un lieu où on ne peut pas se garer, c'est tout à fait simple, mais donc il s'arrache les cheveux parce qu'il n'arrive pas à avoir un interlocuteur qui est capable de régler cette affaire comme la loi le prévoit. Vu qu'apparemment la justice n'est plus capable de gérer tout cela, je me demande, et vu les ambitions de cette commune, est-ce que les gens qui ont des réclamations ou des recours, est qu'ils seront respectés et est-ce qu'ils recevront des réponses, contrairement à mon ami ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**Dhr. Rahali :**

Het kan opzicht eventueel een goed idee zijn, maar mijn vraag was eigenlijk, wat is de meerwaarde voor de gemeente? La commune va avoir beaucoup plus de travail et quelle sera la plus-value par rapport à cette lourde responsabilité ? Qu'est-ce que la commune va recevoir en retour ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Comme Monsieur Berckmans l'a dit, l'importance de l'information à la population est capitale. Je donne un exemple, la place Communale, aujourd'hui nous avons l'impression qu'il manque des panneaux, il y a un manque de signalisation, un manque d'indications. Je pense que si on veut mener une politique à ce niveau-là, il faut aussi veiller à bien informer et aussi essayer d'informer les publics les plus fragilisés par rapport à l'information.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

## **Mme la Bourgmestre :**

Dans le cadre de la loi sur les sanctions administratives communales, les infractions de roulage et particulièrement celles qui sont liées aux arrêts et stationnement, ça peut faire l'objet d'une sanction administrative dont le montant est fixé par arrêté royal et donc, les différentes sanctions et leurs montants qui vous ont été présentés à l'occasion de la section réunie qui s'est tenue lundi et tous les aspects techniques, comme celui que vous évoquez Monsieur De Block ont également été posés au Fonctionnaire sanctionnateur qui était présent pour pouvoir justement présenter ce règlement général de police, ce protocole d'accord entre le Parquet de Bruxelles et la commune, le conseil communal étant amené à ratifier cet accord pour l'annexer à notre règlement général de police, comme d'ailleurs ça a été fait précédemment pour le protocole infractions mixte. Et donc l'ensemble des objectifs et finalités de cette loi ont été exposés à l'occasion de ces sections réunies et il y a une série de questions qui ont pu être posées par les conseillers communaux à cette occasion, notamment sur l'application de tel ou tel article, que ce soit la question du stationnement devant un garage, devant un trottoir, qu'est-ce qui se passe si je reçois cette amende administrative, quelle est la situation si je dispose de plusieurs véhicules etc. Toutes ces questions ont été posées à l'occasion de la réunion de lundi et je pense qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur les aspects techniques de ce règlement, de ce protocole d'accord ici, au conseil communal.

Comme vous l'avez dit, les conseillers communaux ont également fait part de cette volonté de communication de la part de la commune afin de bien informer la population que dorénavant, c'est la commune qui pourra suivre ce type d'infraction. Le relais a été fait auprès du service de Communication de la commune pour assurer la communication auprès de la population de ce projet. C'est en effet tout à fait indispensable que nos habitants soient bien informés de ces sanctions administratives. Je vous dirais que ce sont aujourd'hui des sanctions administratives, avant c'était des infractions qui pouvaient déjà être sanctionnées par la police. En principe, toutes les infractions sont déjà ou devraient déjà être connues du public, mais comme vous dites, il est important d'assurer une information concernant ces sanctions administratives. Les conseillers communaux ont également posé la question de savoir qui pouvaient établir ces sanctions administratives. Des agents communaux pourront également verbaliser, mais actuellement, il n'y a pas d'agent communal qui a reçu la formation nécessaire au niveau de l'ERAP pour pouvoir verbaliser. À ce jour, c'est toujours la police qui assure la verbalisation de ces infractions et vous avez reçu, comme ça été demandé, tout le support visuel concernant les explications techniques et le détail de la procédure qui est liée aux sanctions administratives communales.

En ce qui concerne la plus-value, je vous dirais que le respect de l'espace public, respect des règles de circulation routière, de déplacement sur le territoire de la commune, ça me semble tout à fait essentiel pour assurer la qualité de vie de nos quartiers. Donc ça, c'est la première plus-value de la commune. Il y avait des procès-verbaux qui ne recevaient pas de suite parce qu'ils étaient transférés au Parquet et que le Parquet n'avait pas nécessairement le temps de pouvoir mener à bien ces dossiers. Aujourd'hui, la procédure est plus rapide et je crois que c'est important aussi que les citoyens, en tout cas les personnes qui reçoivent des sanctions administratives, que nécessairement, quand on ne respecte pas les règles, on est verbalisé et nécessairement il y aura une suite. Aujourd'hui, c'est la police qui assure les sanctions, mais le montant de ces sanctions revient dans les finances de la commune et ça, je trouve que c'est tout à fait positif pour notamment mener à bien la politique de mobilité sur le territoire de notre commune.

Voilà les informations que je souhaitais vous apporter par rapport aux sections réunies et aux réponses techniques qui ont pu vous être données.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

On n'a pas dit combien de personnes avaient été engagées pour pouvoir répondre et gérer toutes ces procédures et les recours éventuels. Vous dites qu'ils n'ont pas encore reçu la formation nécessaire, mais moi, j'aimerais savoir de combien de personnes il s'agit ?

**M. le Président :**

Je voudrais rappeler qu'il y a eu des sections réunies sur le sujet et que donc les informations et les questions sur ce sujet-là ont été posées à la personne qui était présente pour les explications. Comme vous le savez, nous sommes en conseil communal et nous ne revenons pas sur les questions techniques.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Tenzij ik niet goed gehoord heb is er geen antwoord gegeven op mijn vraag in verband met de informatie, sauf si je n'ai pas bien compris, on n'a pas donné de réponse à ma question sur la publicité qui sera faite. On m'a dit qu'il y aurait une publicité qui serait faite par la zone de police, mais est-ce que la commune va aussi faire quelque chose pour informer les habitants ?

**Mme la Bourgmestre :**

Oui évidemment, il y a la police qui va faire une communication, mais la commune en fera également une autre, notamment sur son site, via le journal communal pour pouvoir informer la population sur la mise en œuvre de ces sanctions administratives. Il n'y a pas eu d'engagement complémentaire à la commune pour mener à bien ce nouveau règlement relatif aux sanctions administratives. Il y a des fonctionnaires, des agents communaux qui seront habilités à également mettre des sanctions administratives, notamment les gardiens de la paix, mais ils ne le feront que quand ils auront reçu la formation nécessaire.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*39 votants : 37 votes positifs, 2 abstentions.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*39 stemmers : 37 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**M. le Président :**

Monsieur Ait Jeddig, vous voulez justifier votre abstention ?

**M. Ait Jeddig :**

Simplement, je ne comprends pas pourquoi les montants augmentent, de nombreuses amendes sont à 55 € et il y en a d'autres qui passent à 110 €, alors qu'apparemment, leur perception sera plus efficace notamment avec la possibilité de faire appel à des huissiers. Il y a aussi le problème du timing, on n'a pas prévenu la population alors que ce protocole est déjà d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je n'ai pas reçu de réponse valable, on n'a pas engagé de gens, on a formé des gens existants et donc la charge de travail existante augmente avec tous les gens qui risquent d'introduire un recours. Le droit à un recours est déjà très faible avec les sanctions administratives communales et ici, on ne donne pas une garantie que ce travail supplémentaire va être géré et pas filer entre toutes les soupes et les patates et donc je pense que les gens qui introduisent un recours ont le droit à une réponse et un traitement correct, pas comme c'est le cas actuellement.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

L'incident est clos.

**#012/21.01.2015/A/0005#**

**CLES - Avenant n°1 à la convention du 10 février 2011, relative à la coordination locale entre l'asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et le Collège de la Commission communautaire française représenté par ses services.**  
**CBSU - Aanhangsel nr1 van de overeenkomst van 10 februari 2011, met betrekking tot de lokale coördinatie tussen de VZW Lutte contre l'Exclusion Sociale, de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het College van de Franse gemeenschapscommissie vertegenwoordigd door haar diensten.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*37 votants : 37 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

*Dirk Berckmans quitte la séance / verlaat de zitting*

**#012/21.01.2015/A/0006#**

**CLES - Programme communal de Cohésion Sociale 2011-2015 - Avenant n° 1 à la convention du 31 décembre 2011 entre l'asbl Le Piment, la commune de Molenbeek-saint-Jean et le Collège de la Commission communautaire française représenté par ses services.**

**CBSU - Gemeentelijk programma van Sociale cohesie 2011-2015 – Aanhangsel nr 1 van de overeenkomst van 31 december 2011 tussen de vzw Le Piment, de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het College van de Franse gemeenschapscommissie (Cocof) vertegenwoordigd door haar diensten.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'aurais voulu poser une question je suis contente de voir que le Piment a été réintégré au programme communal, mais j'aurais voulu demander s'il y avait d'autres associations qui en faisaient partie, parce que c'est très souvent le Piment qui est cité, notamment au niveau de l'alphabétisation et donc j'aurais voulu savoir s'il y a d'autres associations qui participent au même enseignement ?

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'Echevine Turine :**

Je ne suis pas sûr de comprendre votre question. Est-ce qu'il y a d'autre association que le Piment qui font quoi ?

**Mme Bastin :**

Et s'il y a d'autres associations qui sont liées à ce programme, notamment pour l'alphabétisation ? Est-ce qu'il y a d'autres choses qui sont prévues que le Piment ?

**Mme l'Echevine Turine :**

Le Piment est revenu effectivement plusieurs fois dans le cadre de cette convention, dans le cadre de cet accord. Mais bien sûr que dans le programme de la plate-forme de cohésion sociale au niveau Molenbeekois, il y a plusieurs associations qui font de l'alphabétisation, ça je tiens à vous rassurer. Je n'ai pas la liste complète ici, mais donc bien entendu, puisque c'est un des trois axes du quinquennat actuel.

**Mme Bastin :**

Je pourrais éventuellement recevoir la liste ?

**Mme l'Echevine Turine :**

Oui, on peut vous la fournir. On est vraiment en fin de parcours, puisque l'appel à projet a été lancé pour le nouveau quinquennat et donc ce ne seront peut-être plus les

mêmes associations. Il est vraisemblable que ce soit en grande majorité les mêmes, mais on peut vous fournir la liste.

**M. le Président :**

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Simplement Monsieur le Président, c'est que s'il y a des difficultés, ne vous inquiétez pas, on va voter favorablement.

**M. le Président :**

Non, ce n'est pas ça le problème.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0007#**

**Service d'été - Compensation.**

**Zomerdienst - Compensatie.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais proposer un amendement qui relaie la demande des syndicats, au niveau du congé compensatoire, pour trouver une autre formule. Auparavant, il y avait la proposition de dispense de 66 heures, et maintenant dans la décision que vous nous soumettez, on ne donne finalement plus que 30 heures de compensation et donc je propose tout simplement d'augmenter vers cinq jours, comme le demandent les syndicats, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas d'heures compensatoires qui soient perdues pour le personnel.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je suppose que la réponse sera favorable, les syndicats ont été concertés ? On va être franc, si vous avez abouti à un accord avec les syndicats, je pense qu'il faut le respecter. Il est clair que dans un accord, la commune n'obtient jamais à 100 % ce qu'elle veut et les syndicats non plus. Alors moi, je ne vais pas jouer à la démagogie et demander qu'on rajoute un jour ou 10 jours, si les choses se sont faites en bonne entente, contrairement par exemple à ce qui s'est fait au début du Gouvernement fédéral, on ne

pourra qu'approuver ce point parce que je pense que le rôle de l'opposition, c'est aussi de continuer à être constructif et d'appuyer les dynamiques positives du Collège avec le personnel et les syndicats.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le Président.

La position du GIC par rapport à ces questions où il s'agit de modifier des choses par rapport au règlement de travail, ça passe par des négociations avec les partenaires sociaux. S'il y a eu négociations, j'imagine bien qu'on a toutes les garanties que les syndicats sont d'accord, il y a un protocole qui nous est présenté, nous, on n'a pas à se positionner et à jouer le rôle des syndicats. Il y a eu des négociations et donc je suis sur la même longueur d'onde que notre ami Jamal Ikazban.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Je vous remercie pour votre confiance. Je pense qu'il y a un malentendu, Monsieur De Block, vous parlez de 66 heures à récupérer du service d'été, mais en fait, le service d'été va rester en partie et donc finalement, il n'y a que 30 heures à récupérer. Donc on laisse le service d'été du 15 juillet au 15 août et donc il reste 30 heures à récupérer, ce qui correspond à quatre jours de congés compensatoires qui ont été acceptés par deux des trois syndicats. Donc honnêtement, un des trois syndicats voulait plus, il voulait cinq jours, mais on est resté à quatre jours, c'est-à-dire 30 heures de récupération.

**M. le Président :**

Merci Madame l'Echevine.

Monsieur De Block, maintenez-vous votre amendement ? Comme je vous l'ai déjà dit, un amendement qui rentre comme ceci, écrit à la main, ça ne va pas. On voudrait bien que quand vous introduisez un amendement, ce soit dactylographié, que vous ayez des copies à donner à tous les conseillers communaux, de telle façon que chacun ait la possibilité de se prononcer.

Monsieur Van Damme, venez voir le papier que j'ai reçu et essayez de le lire ! Je suis désolé, c'est presque illisible.

**M. Van Damme :**

Je ne suis pas d'accord avec ton intervention qui dit qu'il y a des conditions à respecter pour introduire un amendement !

**M. le Président :**

Je suis désolé, mais pour la bonne compréhension de tous les conseillers, quand on fait et quand on introduit un amendement, on dépose un texte clair pour tous les conseillers communaux.

On va passer au vote, mais je vous le dis, dans le nouveau règlement d'ordre intérieur, il y aura des règles pour introduire des amendements, ce sera très clair, parce que comme ça, ce n'est plus possible !

Qui est favorable aux amendements déposés par Monsieur De Block ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

D'abord, je voudrais remercier l'Echevine, parce qu'elle a répondu à mes questions, et qu'elle a bien répondu ! Ça, on ne le dit pas tout le temps, mais il faut pouvoir le dire à certains moments. Deuxièmement, Monsieur le Président, moi je ne suis pas d'accord avec la proposition des amendements de mon collègue, ici à l'extrême gauche. Je ne suis pas du tout d'accord, parce que je trouve qu'il y a un petit peu de démagogie et donc, je continue à affirmer avec mon groupe, ce qu'on a dit tout à l'heure.

Néanmoins, je ne suis pas d'accord avec la justification qui est développée par le Président pour zapper ces amendements. Il y a la loi communale, alors c'est vrai qu'entre nous, lorsque l'on va rediscuter du règlement d'ordre intérieur, on pourra discuter d'un modus vivendi qui pourra nous permettre d'éviter justement des cacophonies, des pertes de temps et des incompréhensions. Mais en aucun cas, on ne peut imposer une manière d'introduire des amendements. On en discutera, je pense que la maturité qui nous anime toutes et tous fera qu'on trouvera certainement un compromis qui permettra de continuer nos travaux de manière sereine, mais pour notre part, nous voterons favorablement pour le point qui est présenté ce soir et, si nous ne votons pas pour les amendements qui sont proposés, c'est justement parce que nous estimons qu'il y a une négociation qui a été entamée, qu'elle a été entamée depuis longtemps. C'est un point qui fait l'objet de beaucoup de discussions depuis bien avant cette législature, il faut avoir l'honnêteté de le dire que quand le collège arrive à un accord avec les syndicats, et bien effectivement on n'obtient jamais 100 %. Mais ce qui est positif, et il faut pouvoir le souligner, c'est qu'il y a un accord aujourd'hui et dans l'intérêt des travailleurs et surtout dans l'intérêt du fonctionnement du service à la population.

**M. le Président :**

Je n'ai pas dit qu'on ne voterait pas les amendements, j'ai simplement pris acte et le fait que quand on reçoit un document comme celui-ci, vous m'excuserez, mais sur lequel il y a trois amendements différents sur la même feuille pour trois points différents... Et donc, ce que je veux, c'est que quand on rentre un amendement, je veux que ce soit clair et que ce soit compréhensible pour tout le monde. Merci.

Alors pour ce point sept, Monsieur De Block demande que le congé compensatoire de quatre jours soit remplacé par un congé compensatoire de cinq jours. Qui est favorable, qui est défavorable et qui s'abstient ?

*Cet amendement est rejeté par 1 vote positif, 36 votes négatifs et 2 abstentions.  
Dit amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 36 negatieve stemmen en 2 onthoudingen.*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Monsieur le Président, je ne m'abstiens pas pour des raisons de fond parce que je suis opposé à la proposition de mon collègue De Block, je m'abstiens parce que je ne suis pas d'accord avec la forme avec laquelle vous procédez. Je l'ai dit il y a deux minutes, pas dans le micro, mais mon collègue Jamal Ikazban a eu l'intelligence de le répéter dans le micro, je trouve qu'il n'est pas correct démocratiquement d'imposer des conditions de recevabilité pour des amendements. Je comprends que pour la facilité, ça doit être écrit, c'est plus logique, mais quand vous dites que ça doit être copié, dactylographié etc., je trouve cela inacceptable et je m'y opposerai aussi dans un futur règlement d'ordre intérieur ! Donc on débattrà, mais pour le moment, ce qui s'applique, c'est la loi communale. Un amendement peut-être introduit de cette façon-là et je défendrai le droit et la possibilité de chacun de le faire de cette manière. Je crois que c'est aussi la liberté d'expression et la démocratie, même si on n'aime pas, même si on est contre, c'est aussi une façon de faire notre job de conseiller communal et donc je trouve que c'est important de le signaler, que ce genre de façon de travailler reste acceptable et que vous n'avez pas à censurer cela.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

Pouvez-vous approuver le point ?

**M. De Block :**

Cela fait déjà deux fois que le Président essaye d'intimider l'assemblée de cette manière. Je trouve cela inacceptable et je propose que l'on soumette la question à la Tutelle, de savoir comment il faut procéder, déposer des amendements par rapport à un point qui passe en conseil communal.

**M. le Président :**

Monsieur De Block, je vais suivre votre exemple et distribuer vos chiffons. Comme ça ce sera clair ! C'est fini, c'est terminé, des petits papiers déchirés sur lesquels il y a trois mots qui sont écrits, c'est ce qu'on a reçu jusqu'à présent. Ici, pour la première fois, on a une feuille en format A4 complète.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.  
39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.  
39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**M. le Président :**

Nous avons déjà voté sur l'amendement, et maintenant nous votons sur le point complet.

**#012/21.01.2015/A/0008#**

**Personnel communal - Carte de stationnement.**

**Gemeentepersoneel - Parkeerkaart.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Faites toutes et tous très attention, écoutez très bien, parce que mes amendements sont très compliqués. Je vais les exposer dans le temps qui m'est accordé, de combien, cinq minutes, c'est ça ?

Donc première chose qui n'est pas très difficile à comprendre, je voudrais rajouter le droit pour les cartes de stationnement, que ce ne soit pas uniquement pour le personnel communal, mais aussi pour le personnel du CPAS.

Deuxième amendement, avant c'était 75 €, je ne voudrais pas que ça augmente. Je voudrais donc qu'on garde le prix d'avant. Je pense qu'avec l'inflation, les salaires ne sont pas nécessairement augmentés et donc il n'y a aucune raison pour que les autres choses augmentent.

Ce sont donc des amendements très compliqués, je suis désolé que vous n'ayez pas eu deux semaines pour les cogiter, et donc je compte sur votre sagesse etc.

Merci beaucoup.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le Président de me donner la parole après Monsieur De Block, alors que je l'ai demandée avant. Je vous connais en tout cas une capacité de galanterie très prononcée.

Je souhaite par rapport à ce point des cartes de stationnement qui, je le rappelle ici, à la base, le règlement relatif à la politique communale de stationnement, qui était d'ailleurs approuvé lors de la séance du 26 novembre 2014, ne prévoyait pas justement pour le personnel communal de pouvoir assumer une prise en charge personnelle de 80 €. Ici, j'entends que visiblement la commune déroge à ce règlement et prévoit aujourd'hui que le personnel communal puisse disposer d'une carte de stationnement qui sera financièrement

soutenue par la commune. J'entends que pour les agents communaux qui souhaiteraient en bénéficier, il faudra s'acquitter d'une somme de 80 € par an. J'entends bien qu'ici, vous nous demandez de voter sur ce point-là. Bien sûr, nous voterons positivement. Maintenant, ma question est la suivante, quand vous parlez d'agents communaux, devons-nous comprendre, dans cette notion d'agents communaux, le personnel communal d'une manière stricte, c'est-à-dire ceux qui travaillent à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, ou bien s'agit-il également du personnel communal qui travaille dans les associations paracommunales ? Je pose la question parce que le texte est flou et il ne le précise pas. Si ce n'est pas le cas, alors effectivement j'allais proposer qu'on puisse étendre cette dérogation à ce personnel communal également. Ce personnel travaille également à Molenbeek dans des structures communales et donc il ne faut pas créer un sentiment différencié à l'égard de personnes qui travaillent au sein de la commune et qui devront supporter un montant plus important que ceux qui travaillent dans l'enceinte de la commune. J'espère que je me fais bien comprendre. Est-ce qu'il s'agit uniquement du personnel qui travaille au sein de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, donc dans l'Administration communale, ou bien ça concerne tout le personnel de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et dans ce sens-là, je rejoins la position de Dirk De Block, de pouvoir alors rajouter cet amendement, pour qu'il n'y ait pas de traitement différencié.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Moi, j'aurais voulu demander parce qu'il est bien indiqué que ce n'est pas cumulable avec une intervention dans les frais de transport en commun, ni je suppose d'autres remboursements, comme par exemple le vélo, les kilomètres de voiture etc. Ça n'est pas indiqué et j'aurais voulu savoir si c'était implicite ?

Merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

J'ai deux questions. En lisant la motivation, je voudrais savoir, quand je reprends la phrase : « considérant que la commune doit désigner un responsable unique pour retirer les cartes de dérogation auprès de l'Agence », elle ne délègue pas la mission qui est prévue à l'arrêté du 10 juillet 2013, qui tout simplement attribue cette compétence au collègue et donc je voulais voir si cette nuance dans le texte, je ne dois pas l'interpréter comme une délégation de cette mission ? J'aimerais bien que vous me rassuriez sur ce point.

Ma deuxième question, la rédaction du PACS, elle va être déléguée oui ou non à l'Agence ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Drie korte vragen: nu de afhandeling van die dossiers overgegaan is van de gemeente naar dat agentschap, is er vertraging in de behandeling van het dossier? Twee, die kaart is bedoeld voor de ambtenaren die buiten de gemeente wonen, want anders zouden ze een kaart hebben als bewoner, mijn vraag is – en we zullen dat punt goedkeuren – zou het niet beter geweest zijn om die ambtenaren aan te moedigen met het openbaar vervoer te komen?

De derde vraag, in verband met de amendementen, iedereen heeft het recht om amendementen in te voeren voor wat hij wil, maar ik vind dat als men moet stemmen over een amendement dat men zelf niet goed bekeken heeft, dat het niet vanzelfsprekend is.

Dank u.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

J'aurais voulu savoir s'il y a des personnes, des salariés, des employés communaux qui se trouvent en difficultés financières, 80 € par mois, ça dépend quel mois on le demande. Parfois les gens n'ont pas les moyens de payer. Oui, excusez-moi, 80 € par an, mais même 80 € par an, ça dépend des frais qu'il y a et donc je voulais savoir s'il y avait moyen d'avoir un plan d'apurement ou d'étalement de paiement qui puisse être instauré ? Je comprends que la commune ait des difficultés financières, mais de là à demander cinq euros de plus...

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Je m'en tiendrai au point concernant les cartes de stationnement pour le personnel. Il faut savoir qu'avant c'était 75 € pour le personnel, c'étaient des cartes délivrées par la commune-même. Maintenant la commune ne pourra plus délivrer cette carte à 75 €, mais devra les acheter auprès de l'Agence de stationnement. Elle devra les acheter un montant qui varie entre 150 et 600 €, ça dépendra du nombre de cartes de stationnement qu'elle devra acheter. C'est pour cette raison qu'il y aura un petit supplément, le montant est resté constant depuis plusieurs années et c'est la première fois qu'on augmente de cinq euros, puisque ça va coûter plus cher à la commune. Il faut également tenir compte de l'avantage

en nature qui est évalué à une bonne centaine d'euros, donc ça va s'ajouter aussi aux revenus du travailleur. Donc l'avoir augmenté à 80 €, ça va diminuer l'avantage en nature, c'est pour ça qu'on a fixé, en accord avec les syndicats, on a fixé ce montant-là.

Au niveau des commerçants etc., je ne vais pas revenir là-dessus. Il y a un règlement, c'est une carte qu'on achète. C'est la même chose pour le CPAS qui devra aussi de son côté acheter des cartes de stationnement, si ils le veulent, pour leur personnel. Cela coûte 150 € pour les cinq premières cartes, 250 € de la sixième à la 20<sup>e</sup> carte, 500 € de la 21<sup>e</sup> carte à la 30<sup>e</sup> carte et puis 600 € pour les autres. Ce sera le même tarif pour la zone de police, pour le CPAS et pour la commune. Le personnel des ASBL n'a jamais bénéficié d'une carte riverain payée par la commune et donc il n'y a pas de changement à ce niveau-là. Ce sont des entités spécifiques qui pourront aussi éventuellement acheter des cartes de riverains à l'Agence de stationnement, mais ce n'est pas prévu par la commune.

80 €, Madame Piquard, c'est bien par an, et c'est vrai qu'il y a toujours moyen de trouver un accord si le montant est difficilement payable en une fois. Mais je vous rappelle quand même que le transport en commun est tout à fait gratuit pour le personnel communal et donc la personne qui aurait des difficultés, peut venir en transport en commun.

**M. le Président :**

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Le plan de stationnement communal, il y a plusieurs communes qui n'ont pas encore adopté ce plan de stationnement, il fait d'ailleurs toujours l'objet de discussions notamment à la Conférence des Bourgmestres et d'ailleurs, pour avoir plus informations, il y a le Ministre Smet qui doit rendre visite à cette Conférence. On attend plus information de la part de la Région et de son Ministre de la Mobilité pour prendre attitude et revenir vers vous.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Mevrouw de schepen, ik heb geen antwoord gekregen op mijn vraag. Ik had 2 specifieke vragen over dat punt, de eerste, is er vertraging opgelopen in de behandeling van de dossiers, nu die dossiers behandeld worden door het agentschap? Maar wat de gemeenteambtenaren betreft, was mijn vraag of het niet beter geweest was de ambtenaren aan te moedigen het openbaar vervoer te gebruiken? En u heeft het zelf gezegd...

Et donc, vous avez dit vous-même, pour le personnel de la commune qui a des problèmes financiers, il y a l'abonnement gratuit. Ce n'est pas spécifique à Molenbeek, c'est presque pour tous les services publics, c'est logique et légal. Je n'ai pas eu de réponse à ma question, ma question était, je vais le répéter encore une fois en français, comme ça il y a

une plus grande chance qu'elle sera comprise, est-ce qu'il n'aurait pas été mieux d'inciter ce fonctionnaire communal de venir avec les transports publics ?

Dank U.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Ce n'est pas une réponse à ma question, j'aurais voulu savoir si c'était oui et si ce n'était pas utile de l'ajouter ? Ce qui n'est pas ajouté est autorisé en principe.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Confier l'élaboration du PACS à l'Agence, c'est l'initiative communale et je ne vois pas en quoi on doit attendre une initiative du Ministre de la Mobilité de la Région ? Mais concernant la question de la délivrance des cartes de dérogation, est-ce que vous déléguez cette mission à l'Agence, ou vous la conservez ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Mais tout brièvement, par rapport à Madame la Bourgmestre, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la seule des 19 communes qui n'a pas indiqué si elle allait faire elle-même son plan d'action communale, si elle va le déléguer à l'Agence. C'est la seule commune sur les 19 qui ne l'a pas encore indiqué. Et c'est cela ma question, est-ce que vous allez le faire vous-même, est-ce que vous allez le déléguer ? En décembre, on a même eu des sections réunies au cours desquelles vous aviez dit que vous alliez le déléguer. Un jour après, lors du conseil communal, vous avez décidé de retirer le point. Aujourd'hui, vous dites qu'il faut le demander au Ministre de la Mobilité. Je suis désolé, mais 18 autres communes ont déjà répondu. Vous étiez même prête à répondre, votre Echevin est venu défendre la réponse de la commune et le jour même du conseil communal, vous avez retiré le point. Donc, cessez de tourner autour du pot, et dites-nous pourquoi vous ne voulez pas répondre ?

**M. le Président :**

Parce que ce n'est pas dans le point qui est en discussion.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Encourager les transports en public, comme je disais tantôt, la commune rembourse entièrement le montant pour les transports en commun. Je pense quand même qu'on encourage les transports publics. Il n'y a qu'une centaine de membres du personnel qui a une carte riverain actuellement. Il n'y a pas d'autre mesure que de rembourser entièrement les transports en public et ici, il y a juste une petite augmentation de la carte riverain. Je crois que ce qui peut décourager les fonctionnaires de venir en voiture, c'est qu'il y a quand même de grosses difficultés à se parquer, donc même si on a une carte riverain, ce n'est pas pour ça que l'on trouve une place. Personnellement je vais souvent en métro, j'ai une carte riverain qui est à 20 €, mais je n'utilise pas ma voiture, car il n'y a pas de place pour se garer.

Concernant la question du cumul, il n'y a pas de cumul possible, c'est l'un ou l'autre. Et concernant la question du remboursement des frais de voiture, on ne rembourse pas, ce n'est pas dans le règlement communal.

**M. le Président :**

Merci Madame l'Echevine.

On passe au vote sur les amendements de Monsieur De Block et puis au vote sur le point complet.

*Monsieur De Block dépose un premier amendement, rajouter à l'article 1 : "aux membres du personnel communal et du CPAS". Le premier amendement est rejeté par 1 vote positif, 36 votes négatifs et 2 abstentions. Monsieur De Block dépose un second amendement: changer à l'article 2 "80 €" en "75 €". Le second amendement est rejeté par 1 vote positif, 36 votes négatifs et 2 abstentions. Monsieur De Block dépose un troisième amendement, rajouter à la fin de l'article 4 : "si le membre du personnel décide de restituer sa carte, il peut se faire rembourser un autre moyen de transport". Le troisième amendement est rejeté par 1 vote positif, 36 votes négatifs et 2 abstentions. Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*39 votants : 25 votes positifs, 14 abstentions.*

*De Heer De Block dient een eerste amendement in, bij de tekst voegen : "voor het geheel van de gemeentelijke personeelsleden en van het OCMW". Het eerste voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 36 negatieve stemmen en 2 onthoudingen. De Heer De Block dient een tweede amendement in: bij de tekst veranderen "80 €" in "75 €". Het tweede voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 36 negatieve stemmen en 2 onthoudingen. De Heer De Block dient een derde amendement in, bij de tekst voegen : "Indien het personeelslid beslist zijn/haar kaart terug te geven, kan hij/zij terugbetaald worden voor een ander vervoermiddel.". Het derde voorstel voor amendement ingediend door de Heer De Block is verworpen met 1 positieve stem, 36 negatieve stemmen en 2 onthoudingen. De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*39 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 onthoudingen.*

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je pense qu'il y a plutôt un oubli, à moins que ce soit une contradiction de principe, et donc à mon avis, il a été accordé le droit d'intégrer le quart d'heure pour la douche, pas seulement pour l'horaire de semaine, mais aussi pour celui du week-end. Je propose donc de rajouter une même phrase analogue à ce qui est stipulé pour l'horaire de semaine, que les gens puissent prendre leur douche dans le quart d'heure avant la fin de leur shift, et donc que cette même phrase se rajoute aussi pour le week-end, c'est-à-dire qu'ils peuvent prendre leur douche un quart d'heure avant dix-neuf heures et que le pointage «out » ne peut se faire qu'à partir de 19 heures.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le Président.

Le groupe d'intérêt communal se félicite par rapport à ce point, parce que j'ai eu quelques échos par rapport à ça, qu'il y avait déjà eu quelques modifications, donc nous sommes face à un deuxième changement. On avait décidé un moment donné de reculer d'une demi-heure, ce qui avait posé pas mal de problèmes pour les camions qui se retrouvaient plus rapidement dans la circulation et donc les gens étaient mécontents par rapport à ça. Je vois l'Echevin en charge de la propreté qui fait des petites grimaces, ce n'était pas les raisons qui ont été avancées ? Vous aurez l'occasion de répondre, mais j'aimerais bien savoir comment ça s'est passé, parce que il y a eu à ce moment-là une concertation syndicale, j'imagine en tout cas ? Ici, on nous présente un deuxième protocole, on repasse à 19 heures et j'aimerais bien savoir comment s'est passé l'évolution ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Je voulais savoir si le protocole d'accord est signé par tous les syndicats ? J'aimerais aussi connaître le nombre de douches qu'il y a par rapport au nombre de personnes ? J'aimerais également que vous me disiez dans quel état elles sont ? Je suppose qu'il y a des douches dans chaque service détaché ? Vu le nombre d'ouvriers, je me demandais si un quart d'heure, c'était suffisant ?

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

**Mme l'Echevine Vande Maele :**

Ce point a été discuté avec les syndicats et comme vous avez dit, nous sommes revenus en arrière, à la demande des syndicats. Le personnel demande de commencer à sept heures plutôt qu'à 7h30 et donc les négociations ont été assez longues, mais le protocole d'accord est signé par tous et il est complet.

**M. le Président :**

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Simplement pour dire à Monsieur Lakhroufi qu'il y a plusieurs arguments, mais l'argument de l'embouteillage est un argument secondaire par rapport aux autres requêtes et donc c'est pour cette raison que je faisais un peu la moue. Et donc, l'argument de commencer plutôt était un argument demandé par les balayeurs, c'était un souhait, ce n'était pas bloquant, on les a écoutés et je crois que tout le monde est maintenant content. Le principal argument, c'était d'écouter leurs revendications à ce propos.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

**M. l'Echevin Haouari :**

Par rapport à votre demande, Monsieur De Block, votre demande d'ajouter le quart d'heure durant le week-end, ça a été effectivement dans un premier temps demandé aussi par les syndicats et ensuite ils ont dit que ça n'avait pas de sens. Pourquoi, parce que durant le week-end, personne ne travaille de sept heures à 19 heures. Donc forcément, l'agent, une fois qu'il quitte le bâtiment après avoir pris sa douche, il pointe. Donc l'heure qui retenue, c'est l'heure de pointage et donc ça n'a pas de sens de le rajouter pour le week-end.

**M. De Block :**

Évidemment le plus important, c'est de savoir si le quart d'heure de la douche est comptabilisé en tant qu'heure de travail.

**M. le Président :**

Non, le pointage, c'est la fin du service, le quart d'heure qu'ils ont, c'est pour prendre leur douche. Mais on ne sait pas à quelle heure ça se passe.

**M. De Block :**

La question est de savoir comment c'est stipulé pour les horaires durant la semaine, que ce soit clair, que le quart d'heure fait partie de l'horaire aussi bien pour la semaine que pour le week-end. Ça n'a pas été stipulé pour le week-end, c'est tout ce que je veux dire. Je voudrais que ce soit stipulé.

**M. le Président :**

C'est stipulé sur le document qui a été signé par les syndicats, il y a un délégué qui a indiqué : « en y incluant la douche dans les horaires ».

**M. De Block :**

Mais je suis très content que toutes les demandes des syndicats soient directement acceptées, ce n'est pas toujours le cas. Moi, j'ai un document ici, sur lequel il n'est pas stipulé et je demande que ce soit bien stipulé officiellement.

**M. le Président :**

Sur la copie que moi j'ai, c'est bien stipulé.

**M. le Président :**

Oui, c'est écrit à la main par un des syndicats. Ce n'est pas repris dans la délibération. Or la délibération, c'est ce qui fait vigueur de décision réelle.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est une latitude qui est donnée évidemment au personnel de pouvoir se doucher avant de pointer dans le cadre de l'horaire du week-end. Ça n'a pas été une demande spécifique qui a été reprise dans le protocole d'accord. Moi je vous invite à le voter, parce que sinon, il faudrait recommencer toute la procédure et je pense que tous les ouvriers sont demandeurs de pouvoir commencer à sept heures du matin.

Les syndicats pourront revenir avec une nouvelle demande pour le mettre précisément dans le règlement, mais moi je vous invite vraiment à voter aujourd'hui cette délibération qui était demandée par les syndicats. Il y a une négociation qui s'est faite et donc il faut véritablement mettre ce nouveau règlement en vigueur le plus rapidement possible.

**M. De Block :**

Monsieur le Président dit que c'est acté sur les papiers, vous, vous dites qu'ils doivent revenir avec un autre protocole, mais c'est l'un ou l'autre. Donc je voudrais juste vous spécifier, si c'est repris dedans, je ne comprends pas pourquoi on soumet des choses à voter. Si on ne peut rien amender, alors on ne sert strictement à rien ici.

Je voudrais juste que l'amendement stipule : « les ouvriers ont le droit de prendre leur douche et que ce soit compté à l'intérieur de leurs horaires de travail ». Il ne faut pas préciser l'horaire dans la délibération.

**M. le Président :**

OK, on le rajoute, pas besoin de passer au vote.

**M. De Block :**

Merci beaucoup !

**M. le Président :**

Je vous en prie.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

**Mme Piquard :**

Avec l'amendement ?

**M. le Président :**

Oui, évidemment !

*Le Conseil approuve le projet de délibération moyennant l'amendement déposé par Monsieur De Block et adopté à l'unanimité, de remplacer la fin de l'article unique par la phrase suivante: "Les ouvriers sont autorisés à se rendre au service un quart d'heure avant la fin de leurs prestations afin de pouvoir se doucher et se changer, le pointage 'out' se fait après".*

*38 votants : 38 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed, mits het amendement voorgesteld door Meneer De Block en aangenomen met eenparigheid der stemmen, op het einde van het enig artikel de zin te vervangen door het volgende: "De arbeiders worden toegelaten zich naar de dienst 15 minuten voor het einde van hun prestaties te begeven teneinde zich te douchen en om te kleden, het 'uit' prikken gebeurt daarna".*

*38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0010#**

**Modification du cadre administratif et technique et des conditions de promotion du statut administratif.**

**Wijziging van het administratief en technisch kader en de bevorderingsvoorwaarden van het administratief statuut.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0011#**

**Fabrique d'église Saint-Vincent de Paul - Comptes 2010 - 2011 et 2012.  
Sint Vincentius à Paolo - Rekeningen 2010 - 2011 en 2012.**

---

**M. le Président :**

Moi, j'ai quand même une question Monsieur l'Echevin. On constate pour les années 2010, 2011 et 2012 que nous avons un boni de 26.000 €, 39.000 € et 14.000 €. C'est un boni cumulé ou c'est un boni qu'ils additionnent chaque année ?

**M. l'Echevin Haouari :**

C'est un boni cumulé. Donc le boni de l'année précédente vient s'ajouter.

Il présente trois comptes en même temps, parce que la commune mère est la commune d'Anderlecht et cette commune vient de nous remettre les comptes 2010, 2011 et 2012. Heureusement, ils sont tous en bonis.

**M. le Président :**

Donc vous nous annoncez qu'une fabrique d'église a 80.000 € de bonis et que nous continuons à leur donner un subside ?

**M. le Président :**

À partir du moment où ils ont un boni, on ne doit plus leur donner de subsides. Quand ils ont un boni, ils doivent reporter à l'année suivante et par conséquent les communes ne doivent plus intervenir. Ils ne peuvent pas garder de l'argent chez eux.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0012#**

**Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Budget 2015.  
Kerkfabriek Sint-Jan de Doper - Begroting 2015.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*34 votants : 34 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0013#**

**Propriété communale sise rue Ulens 40-44 - Convention d'occupation précaire des locaux par le Samu social.**

**Gemeentelijke eigendom gelegen Ulensstraat 40-44 - Overeenkomst voor een preciaire terbeschikkingstelling door de Samu social.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Piquard.

**Mme Piquard :**

Bien sûr que je vais approuver, mais pour une fois, je voudrais féliciter les services juridiques de la rédaction de cette convention que je trouve à la limite parfaite.

**M. le Président :**

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

**M. l'Echevin Majoros :**

Je voulais dire que j'étais très content d'avoir signé cette convention pour les personnes les plus précaires, qui n'ont pas de logements. Je suis très content de pouvoir signer cette convention avec la directrice du SAMU social.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*34 votants : 34 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0014#**

**Nouvelle Loi communale - Article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.001**

**Nieuwe Gemeentewet - Artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.001**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**#012/21.01.2015/A/0015#**

**PPAS 6D - Justification de l'absence d'incidence notable sur l'environnement.**

**BBP 6D - Rechtvaardiging van de afwezigheid van een noemenswaardig effect op het milieu.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'ai une petite information complémentaire à demander, il est indiqué que vu la nouvelle orientation prise dans ce dossier, j'aurais voulu avoir des modifications à ce sujet, de cette nouvelle orientation.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

J'allais aussi poser la question, parce que j'avoue que je n'ai pas bien préparé ce point et donc je ne suis pas allé voir et je trouve que ce serait intéressant d'avoir un tout petit peu de vérification de la part de l'Echevin.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin Mahy :**

Vous ne m'en voudrez pas que je refasse l'historique et tout le rétroactif de ce PPAS 6D. On a quitté ce PPAS il y a quelques années et on l'a repris il y a peu, en 2013. Nous avons demandé des délais complémentaires à la Région pour pouvoir continuer à travailler sur ce PPAS, mais malgré tout, comme nous avons laissé de côté des anciennes orientations, nous avons proposé de nouvelles orientations qui vont faire l'objet ici d'une demande d'incidence. C'est ce qu'on vous demande aujourd'hui, bien sûr, je n'ai pas toutes les informations ici, mais je peux vous donner des informations complémentaires, soit par écrit, soit s'il y a une section réunie quand j'aurai un dossier un peu plus complet, parce que je revois le bureau d'études la semaine prochaine et on doit fixer certaines orientations. Je vous propose d'aller plus en détail une prochaine fois, que c'est assez difficile à expliquer sans support. Ici, c'est vraiment une étape qui est un peu formelle, on demande ici à Bruxelles-Environnement de stipuler qu'il n'y a pas beaucoup d'incidence à prévoir sur ce PPAS, d'éviter une étude d'incidences qui me pousserait à minimum un an de procédure en plus de la procédure actuelle. Donc c'est tout l'enjeu que nous souhaitons ici vous proposer au vote.

Merci pour votre indulgence par rapport à mon explication qui n'est peut-être pas assez claire, mais je reviendrai vers vous.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je remercie l'Echevin et j'espère vraiment que lors des sections réunies, dans un contexte global, on aura les informations demandées.

**M. le Président :**

Merci Madame Bastin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Begrijp ik goed, Meneer de Schepen, dat dit eigenlijk betekent dat u informeel van het BIM te horen heeft gekregen dat het niet zal nodig zijn, maar heeft u dus een formeel akkoord gevraagd?

Mais est-ce que vous avez donc déjà informellement eu confirmation qu'une étude d'incidences ne sera pas nécessaire ?

**M. l'Echevin Mahy :**

Non, on ne l'a pas reçue informellement, on doit faire une demande formelle. Aujourd'hui, c'est vous qui votez la demande que l'on va faire. C'est un peu bizarre, mais on demande au conseil communal de demander à Bruxelles-Environnement de savoir s'il y a des incidences environnementales qui nous imposent une étude complémentaire. Il n'y a pas eu de contact informel dans le passé, c'est formellement qu'on doit le demander.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.*

*33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.*

*33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**#012/21.01.2015/A/0016#**

**Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative à l'emplacement du marché à Molenbeek-Saint-Jean.**

**Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de locatie van de markt in Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**M. le Président :**

Je cède la parole à Monsieur Van Damme pour la lecture de son interpellation relative à l'emplacement du marché à Molenbeek-Saint-Jean. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Beste Mevrouw de Burgemeester,

Elke donderdag en zondag vindt er in het centrum van de gemeente een markt plaats. De donderdagmarkt is bekend ver buiten de grenzen van Brussel en zelf over onze landsgrenzen heen. Niet zelden zijn er klanten uit Nederland, Duitsland en Frankrijk die afzakken naar onze markt. Ze is een soort visitekaartje van onze gemeente en bepaalt in belangrijke mate mee ons imago. Ook de zondagmarkt, een paar jaar geleden nog op stervens na dood, leeft weer op. Er zijn meer handelaren én meer klanten.

Traditioneel vonden beide markten al sinds mensenheugenis plaats op het gemeenteplein. Als centrale plaats in onze gemeente is dit al heel lang een evidentie.

Tijdens de heraanleg van het plein, werden beide markten verplaatst. De zondagmarkt staat voortaan op het Sint-Jans-Baptiste Voorplein. De donderdagmarkt is (gedeeltelijk) verplaatst naar de Sint-Mariastraat, dit tot onvrede van een aantal buurtbewoners. Die vreesden overlast door lawaai en vuil, hetgeen effectief ook regelmatig het geval is. Toch konden vele bewoners deze oplossing aanvaarden omdat ze beperkt was in de tijd.

Die tijdelijkheid werd in het verleden duidelijk gecommuniceerd. Maar ze blijkt ook overduidelijk uit de heraanleg van het plein zelf. Daarbij werd, onder andere op vraag van de schepenen bevoegd voor economie en handel in de vorige legislatuur, veel plaats gelaten voor de markt op het plein. Er werden bijna geen bomen gepland, geen grote fonteinen én het straatmeubilair werd tot het minimum beperkt. Het resultaat is een minimalistisch uitgerust plein, dat er best mag zijn zonder markt, maar dat vooral ook uitgerust is voor het ontvangen van een markt.

Ik ontving echter recent een aantal vragen van buurtbewoners die vrezen dat de markten definitief op het nieuwe plaatsen zouden blijven. Dat zou niet alleen problematische zijn voor sommige bewoners, maar het zou ook een enorm jammere zaak zijn voor een gemeenteplein dat er veel groener en minder leeg had kunnen uitzien. Bovendien gaat het in tegen de historische roeping van dit plein.

Vandaar mijn vragen:

1. Wanneer zullen de zondag- en de donderdagmarkt terugkeren naar het gemeenteplein?
2. Waarom is dit niet vroeger gebeurd? De heraanleg is immers al meer dan 6 maand achter de rug.
3. Indien de markten op de huidige plaatsen bewaard blijven, wat zijn hiervoor de redenen?
4. Hoe zal er - in alle gevallen - gecommuniceerd worden met de buurtbewoners? Werden deze hierover geconsulteerd?

Entre-temps, j'avoue que j'ai eu des informations contradictoires dans la presse, et j'ai l'impression qu'ils ont été poussés dans le dos suite à mon interpellation. Mais bon, vous allez peut-être nier cela. De toute façon, j'ai compris via la presse, mais je vous en demande confirmation aujourd'hui, que suite à mon interpellation, vous avez décidé de déplacer de nouveau le marché vers la Place communale et donc, j'espère que ce sera véritablement le cas et j'espère surtout aussi que les riverains en seront informés à brève échéance et que ce sera une décision définitive et pas une décision temporaire.

J'ai ajouté une petite suggestion, qui n'est pas dans mon interpellation, c'est de ne pas tarder à réaménager la partie de la rue Comte de Flandre et peut-être même du Parvis où se déroulent les autres parties du marché et on pourrait prévoir un réaménagement beaucoup plus agréable pour faire le marché et aussi d'ailleurs pour la vie quotidienne.

Merci.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Van Damme, merci pour votre interpellation que vous aviez déjà introduite le mois passé. Je vais commencer par vous rassurer, ce n'est pas votre interpellation qui a fait que nous avons en toute urgence décidé de réimplanter le marché sur la Place communale. Je sais très bien qu'on veut comme ça systématiquement récupérer les lauriers, mais ce n'est pas du tout le cas. Le retard s'explique pour deux grandes raisons, la première c'est qu'il fallait réceptionner cette place dans le cadre de la convention que nous avons avec Beliris et suite à des petits problèmes techniques, cela a pris du temps. Vous savez très bien que pouvoir atterrir avec Beliris n'est jamais évident. Mais il y a quand même des procédures qu'il faut respecter, ce que nous avons fait. Maintenant que ça a été réceptionné, la volonté du collège a été bien évidemment de ramener ce marché sur cette Place communale et ce depuis plus d'une année. Donc, sauf si vous avez décidé d'introduire votre interpellation il y a plus d'un an, je vous confirme aujourd'hui que pour le collège, en concertation non seulement avec les services, mais surtout avec les habitants de la rue Sainte-Marie qui connaissaient énormément de problèmes liés à l'implantation de ce marché et que vous connaissez certainement, à savoir détérioration de l'espace public, problèmes de bruit etc. Nous avons ici à maintes reprises entendu les suppliques les habitants, aussi bien de la rue des Quatre-Vents que du quartier de la Place de la Duchesse et aussi de la rue Sainte-Marie et donc, la volonté était là. Mais donc, il fallait tout d'abord réceptionner cette place, ce qui a été fait et ensuite, il fallait évidemment faire en sorte de modifier le règlement dans le cadre du retour du marché. Parce que cette place, il faut le rappeler, a coûté quand même 2.200.000 € et on ne pouvait pas laisser les maraîchers se réinstaller comme ça, comme dans le passé. Donc, nous avons réorganisé ce marché, vous allez voir que la disposition a complètement changé, mais aussi faire respecter le règlement qui a été modifié pour être sûr par exemple que les gros camions ne viennent pas dépasser cette magnifique place. Donc, dès demain, le marché retrouvera la Place communale, comme ça a été annoncé dans une communication qui a été faite via la presse, mais aussi à travers des courriers qui ont été adressés à tous les maraîchers, non seulement leur donner la date de retour, mais surtout les nouvelles dispositions réglementaires qui vont encadrer le retour du marché sur cette place.

La deuxième chose, vous l'avez dit dans votre intervention, les places qui se situent dans le centre des communes sont par définition le lieu idéal pour accueillir des marchés et donc, dans ce cadre-là, il est prévu un retour sur la Place de la Duchesse une fois que le problème et les écueils seront résolus.

Le marché du dimanche reviendra bien évidemment à sa place historique. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Juste pour être tout à fait clair, est-ce que vous avez aussi informé les riverains des deux endroits, donc tant de la Place communale que de la rue Sainte-Marie ? Parce que vous parlez du marché, mais pas des riverains.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Oui effectivement, une information a été faite par différents canaux par rapport aux habitants. Ça s'est fait de manière beaucoup plus large que par rapport exclusivement aux riverains. Il y a eu des toutes-boîtes et des affiches.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

On va parler alors d'une heureuse coïncidence, mon interpellation avec votre déménagement...

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

L'incident est clos.

**#012/21.01.2015/A/0017#**

**Motion déposée par Messieurs Berckmans et Lakhloufi (GIC-GGB) en vue de déclarer l'année 2015 comme année officielle de la propreté publique à Molenbeek-Saint-Jean. Motie ingediend door de heren Berckmans en Lakhloufi (GIC-GGB) om het jaar 2015 te verklaren als jaar van de officiële openbare reinheid te Sint-Jans- Molenbeek.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi pour la lecture de sa motion déposée avec Monsieur Berckmans, pour le groupe d'intérêts communaux.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le Président.

Je ne sais pas si suite aux interpellations de Monsieur Van Damme, c'est suffisant pour faire bouger les choses, apparemment oui. Nous espérons en tout cas qu'une motion qui serait soutenue par l'ensemble du conseil communal, elle au moins, pourrait avoir cet objectif-là. Surtout que la question de la propreté publique, comme vous le savez toutes et tous, chers collègues, avec la mobilité, c'est un. Source de beaucoup de préoccupation pour notre population. Il n'est pas déraisonnable de fixer la propreté publique comme la priorité pour cette année 2015. Voilà, je vais lire maintenant le texte de la motion :

Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean est confrontée depuis de nombreuses années a un problème grave de propreté publique ;

Considérant que cette problématique est une véritable préoccupation pour les habitants de la commune et qu'à ce titre, il est raisonnablement envisagé de faire, pour l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, de la propreté publique la priorité numéro une pour cette année 2015 ;

Considérant que la malpropreté ne nuit non seulement gravement à l'image de la commune de manière générale et collective mais qu'elle stigmatise aussi ses habitants individuels, qu'elle renforce le sentiment d'insécurité, qu'elle favorise la présence de nuisibles et qu'elle représente un risque sanitaire ;

Considérant que la situation financière de la commune est délicate ;

Considérant que dans le cadre du programme propreté, la commune a déjà procédé à l'engagement d'une trentaine d'agents au profit de la Propreté publique, des balayeurs, des chauffeurs, des surveillants et des constatateurs pour la cellule incivilités et que ceux-ci ont commencé le 5 janvier 2015 ;

Considérant que la commune a fait l'acquisition de matériels roulants et de mobiliers urbains supplémentaires ;

Considérant qu'il est essentiel de faire participer, les associations, les comités de quartier, les écoles, les clubs sportifs,... par le biais d'appels à projet pour mettre en places des actions de sensibilisation, de verdurisation, des festivités, des manifestations sportives en lien avec la thématique de la propreté publique ;

DECIDE :

#### Article 1

L'année 2015 est déclarée comme année officielle de la propreté publique à Molenbeek-Saint-Jean, y compris la lutte contre la malpropreté.

#### Article 2

Le Collège des Bourgmestre et échevins mettra tout en œuvre pour arriver, avant le 31 décembre 2015, à un résultat considérable au niveau de l'amélioration de la propreté publique dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

#### Article 3

Le Collège communiquera au Conseillers communaux, lors d'une réunion des Sections réunies pendant la première quinzaine du mois de mars 2015, les actions envisagées dans le cadre de l'année officielle de la propreté publique. Une seconde réunion des Sections réunies sur le même sujet de la propreté publique aura lieu au milieu de cette année et une dernière réunion d'évaluation qui fera le bilan de l'évolution en matière de propreté publique pendant l'année 2015 aura lieu avant le 15 février 2016.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je voudrais commenter l'initiative. De manière générale, on avait dit que quand on déposait des motions, on allait se concerter entre membres de l'opposition et de la majorité. Sur les objectifs, on peut rejoindre les différentes propositions que comprend cette motion. Sur le fond, faire une année, l'année de la propreté publique à Molenbeek-Saint-Jean, c'est facile de critiquer cette idée, mais je pense que la majorité s'est engagée sur une série d'objectifs, il y a un accord et donc à eux de tenter de répondre à ces objectifs. Maintenant, moi, j'ai une question liée à un gros point noir de la malpropreté à Molenbeek-Saint-Jean, c'est toute la situation rue Vandenperreboom, de voir ce qu'il en est au niveau de la négociation avec la SNCB et puis aussi les différentes mesures déjà prises par la commune pour régler ce problème qui n'est pas le seul, je le rappelle, dans la commune.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je veux soutenir de toute façon, l'orientation. Il y a un problème de propreté. J'ai juste une question, est-ce que la décision d'en faire l'année de la propreté, est-ce que ça veut dire que ce ne sera pas l'année d'autres choses ? Il y a beaucoup de défis pour Molenbeek et donc je veux bien symboliquement dire que la propreté est un des défis, mais on pourrait aussi bien dire que c'est l'année du vivre ensemble, l'année de l'enseignement et de la réussite scolaire etc. Et donc je dis que franchement je vais soutenir la proposition, je voudrais soutenir cette motion positivement, mais j'espère que ce n'est pas exclusif.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

**M. Léonard :**

Je voulais juste dire que le groupe MR est prêt aussi à voter cette motion. Je pense que de toute façon, il est clair dans le texte de la motion, que la propreté publique est une priorité du collège et que des moyens importants ont été mis en œuvre, ceci dit, je voudrais ajouter une dimension symbolique, il me paraît aussi pertinent de marquer le coup en associant tout le conseil lors de sections réunies spéciales. Simplement, je pense que trois sections réunies sur l'année, c'est un peu beaucoup.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame P'tito.

**Mme P'tito :**

Oui, à propos de dialogue, de concertation et de respect en effet, j'aimerais bien comprendre la position exacte de la majorité en l'espèce. Pour notre part, effectivement on regrette de ne pas avoir été concerté sur ce texte et sur cette motion. Effectivement, décréter une année de la propreté, même si symboliquement c'est intéressant, effectivement aujourd'hui ça s'apparenterait plus à de l'humour qu'à autre chose. Donc voilà, si c'est un peu satirique ou pour faire réfléchir, je veux bien, mais ça pourra effectivement s'approcher de ce niveau-là, avouons-le, quand on regarde effectivement l'état de nos rues dans certains quartiers. Je sais que la tâche n'est pas facile, mais avouons quand même que en la matière, il n'y a pas une énorme amélioration. Donc, parlons-en, effectivement, voyons-nous pourquoi pas, pour retirer peut-être le texte et parlons-en surtout, si effectivement le MR veut se déclarer favorable. Mais objectivement, il y a du boulot. Donc à ce stade-ci, nous, on s'abstiendrait plutôt, sauf si évidemment on se met autour de la table pour de réelles assises de la propreté à Molenbeek-Saint-Jean qui représenteraient effectivement le premier pas vers aussi un respect mutuel et un respect de l'espace public. Donc, ça porte aussi des valeurs, ça porte aussi des principes, mais au-delà de se faire plaisir sur une motion comme ça tirée du chapeau, et bien il semblerait qu'un dialogue entre nous soit peut-être plus constructif. Et donc, s'il y a unanimité en la matière pour une réelle mobilisation, parlons-en, peut-être portons le débat etc., mais objectivement, on est quand même loin du compte et à ce stade-ci, c'est un peu un vœu pieux.

**M. le Président :**

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Je vais être très bref, je ne peux qu'être tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Madame P'tito. C'est vrai que c'est à la limite marrant si ce n'était pas aussi sérieux. Et donc voilà, concertation oui, approbation comme ça, non.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Le mouvement Islam évidemment soutient l'initiative. La propreté est un grand défi dans notre commune, je dis simplement que notre service propreté fait très bien son travail. Mais je dirais qu'il faut responsabiliser nos citoyens. Il fut un temps où on balayait devant sa porte et maintenant, on n'a l'impression que tout le monde s'en fout, je pense donc qu'il faut bien responsabiliser nos concitoyens. On parle d'une année, mais il y a également d'autres

priorités, comme je viens de le dire, les politiques éducatives, on pourrait peut-être consacrer une année pour l'éducation.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

J'ai entendu que la propreté était une matière qui intéressait tout le monde, je pose la question à Monsieur Lakhloufi et à Monsieur Berckmans, s'ils souhaitent fédérer tous ces intérêts dans une motion revue entre chefs de groupe, ou pas ? Sinon, nous devons poursuivre la discussion sur la motion ce soir et je ne sais pas quelle est votre position par rapport aux demandes des autres chefs de groupe ? Initiative suscite l'intérêt et c'est à vous a décider ici...

**M. Lakhloufi :**

Notre position est très claire, la motion qu'on soumet ici, évidemment, il y a beaucoup de priorités, on a parlé du vivre ensemble, mais dans le contexte actuel, moi je pense que ça aurait été à ce moment-là de dire que nous venions avec une motion dans le feu de l'actualité. Non, on vient avec une motion qui vise un intérêt général et un problème qui est récurrent et connu de tout le monde, celui de la propreté publique. Alors quand on questionne les Molenbeekoïses, cette problématique-là, elle vient en tête des questionnements. En plus, c'est une compétence sur laquelle la commune entière est compétence. Loin de nous l'idée de faire ici une motion opportuniste ou je ne sais quoi. Ici, il est vraiment question d'intérêt public et c'est vrai qu'il y a un aspect symbolique, tout à fait, c'est un peu le rôle des politiques de venir avec des symboles, mais c'est aussi l'occasion de s'associer tous ensemble lors de sections réunies pour pouvoir justement débattre de ces questions et de voir tous ensemble comment on pourrait infléchir certaines choses, évidemment en gardant à l'esprit qu'il y a un cadre financier qui ne nous permettra pas d'avoir des grandes manœuvres ou des grandes largesses à ce niveau-là. Je m'adresse au groupe socialiste, je sais qu'elle vous tient très à cœur que vous avez été à la tête d'une initiative puisque vous avez créé une page Facebook pour mettre en ligne les problèmes de dépôts clandestins, donc tout ça vous l'avez fait et ça prouve bien que cette compétence, elle vous tient à cœur. Donc moi, je vous invite sincèrement et c'est un message fort, à vous joindre à cette motion et à continuer le débat lors des sections réunies. Mais ici, il n'y a pas que les questions de sections réunies, il faut aussi voir ensemble ce qui est possible de faire tout au long de cette année, ensemble, dans la concertation, avec la population, avec les associations, avec les écoles, avec les clubs sportifs, avec la plate-forme des ambassadeurs de la propreté, de voir ce qui est possible de faire. Il faut donc sortir du jeu politique et je vous invite à le faire, ça vous grandirait, de vraiment vous mobiliser par rapport à l'intérêt collectif, c'est tout ce que nous demandons en tant que groupe d'intérêt communal. On nous prête ici des intentions qui ne sont pas les nôtres. Si on avait de telles intentions, on serait venu avec une motion portant sur les faits d'actualité. Ici, on vient vraiment avec une motion constructive, sur un problème récurrent qui concerne les Molenbeekoïses, qui préoccupe les Molenbeekoïses et moi, je vous appelle véritablement à vous associer à cette motion, telle qu'elle vous est soumise actuellement.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Je pense que ça vaut la peine de faire une interruption de séance. Je propose que les chefs de groupe se voient pour essayer de faire une motion ensemble et ensuite on revient sereinement ici.

**M. le Président :**

Oui d'accord, je suspends donc la séance.

*La séance est suspendue cinq minutes.  
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst*

**M. le Président :**

Je réouvre la séance.

Monsieur Lakhloufi, y a-t-il un consensus ?

**M. Lakhloufi :**

Avec le GIC, il y a toujours des consensus. C'est d'ailleurs le leitmotiv du GIC, de dépasser les clivages et de poursuivre l'intérêt général et de respecter chacun dans ses convictions et dans ses idées. C'est le message rassembleur du GIC.

Le GIC a bien entendu les interventions des différents chefs de groupe, opposition comme majorité et de certains membres du collège. Nous proposons alors de retirer notre motion, d'inviter chaque chef de groupe à une réunion de travail, pour revenir au prochain conseil communal avec une proposition qui sera portée, je l'espère, par l'ensemble du conseil communal et par l'ensemble des formations politiques qui sont ici représentées, parce que nous estimons tout de même que le sujet est un sujet important. Il est important pour les Molenbeekois et pour nous, il est important qu'il soit soutenu par toutes les sensibilités qui sont ici représentées. Nous retirons donc notre motion et nous allons organiser une réunion de travail avec l'ensemble des chefs de groupe et puis nous reviendrons au prochain conseil communal avec une motion qui vous sera à nouveau soumise.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame P'tito.

**Mme P'tito :**

Je voulais juste très brièvement saluer ce geste et dire qu'effectivement, le dialogue est de mise à Molenbeek. C'est très bien et je voulais juste effectivement, juste savoir effectivement quel délai on se donne pour faire ce travail-là ? Est-ce le prochain conseil communal ou le suivant ? Un conseil communal, c'est peut-être un peu court ?

**M. Lakhloufi :**

Si on saute le conseil communal de février, on se retrouvera en mars et l'année sera déjà bien entamée. J'espère qu'on pourra venir avec une motion pour le prochain conseil

communal, mais en tout cas, ce qui est important, c'est que les chefs de groupe se retrouvent le mois prochain, début février et discute de cette proposition.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Oui simplement une petite précision, parce que tout à l'heure, avant la demande d'interruption, je voulais faire cette remarque, mais malheureusement je n'ai pas pu la faire, je voulais signaler à Monsieur Lakhloufi, mon collègue ami, je ne sais pas comment je dois dire, parce que tu m'as appelé ami tout à l'heure et puis plus tard collègue, donc je ne sais pas commencer c'est dans ton esprit, mais je voulais simplement dire que quand un membre du groupe socialiste prend la parole, il prend la parole au nom de l'ensemble du groupe. Quand c'est moi, c'est pour le groupe PS, quand c'est Olivia, c'est aussi au nom du groupe PS et ainsi de suite.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Je remarque que suite à mon intervention, le GIC a pris une sage décision et j'avais la même question concernant l'agenda et savoir quel délai on se donnait pour organiser ses premières réunions de concertation ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Le GIC, c'est chic, quoi... Je voudrais soutenir la proposition parce que Molenbeek-Saint-Jean a droit à une motion qui dépasse le symbolique et qu'on donne un petit peu de matière à cette motion avec des engagements, vu que l'ambition, c'est que ce soit porté par nous tous, avec des engagements clairs sur la propreté. Je pense que les Molenbeekois méritent des engagements concrets, ambitieux et réalistes sur la propreté.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Lakhloufi, comme vous avez été le porteur de la motion, je vous désigne volontaire pour organiser une réunion et fixer la date de rendez-vous avec les chefs de groupe. La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.